VENDREDI 26 AOÛT 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1695
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le ministre annonce de nouvelles mesures


Réussir SA

// SÉCHERESSE

Alors que plus de 90 départements ont pris des mesures de restriction de l'usage de l'eau, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, et la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Bérangère Couillard, ont annoncé de nouvelles mesures de soutien aux agriculteurs, à l'issue du Comité de suivi de la sécheresse qui s'est tenu le 22 août. Parmi ces mesures figurent le déclenchement de la procédure des calamités agricoles et une augmentation des avances Pac habituellement versées le 16 octobre. Des annonces ministérielles jugées indispensables mais insuffisantes par la FNSEA, au regard des épisodes de sécheresse qui se répètent d'année en année. *PAGE 03*



P.04

ACTUALITÉ

Fête du charolais // Affaires conclues à Saulieu



P.14

PRODUCTIONS

Vendanges // Top départ pour les crémants


Freepik

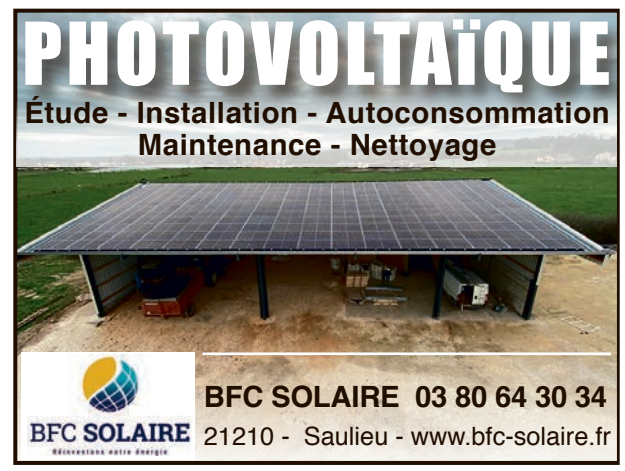
P.18

RURALITÉ

Recensement // Des exploitants agricoles de plus en plus âgés

Encarts : Flyer UCIA - Foire de Chalons (sur certains cantons) ; Dépliant Sicareb Coop (sur certains cantons).





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FÊTE DU CHAROLAIS : AFFAIRES CONCLUES

.05 CONCOURS DE LABOUR ET COMICE : L'ALLIANCE PARFAITE

.06 SÉCHERESSE : UNE SITUATION DE PLUS EN PLUS INQUIÉTANTE

.07 JEUNES AGRICULTEURS : ÇA Y EST, ON Y EST !

.08 FÊTE DE L'AGRICULTURE : *« UN HONNEUR DE PARTICIPER »*

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 17E JOURNÉE RÉGIONALE OVINE : L'AUTONOMIE PROTÉIQUE MISE EN AVANT

.10 ABREUVEMENT DES ANIMAUX : S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.12 CAP PROTÉINES : ENSILER DE L'HERBE JEUNE POUR PRODUIRE PLUS DE LAIT

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 GRANDES CULTURES : *C'EST REPARTI*

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 VENDANGES : TOP DÉPART POUR LES CRÉMANTS

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.15 PHOTOVOLTAÏQUE : LE SOLEIL NE FAIT PAS TOUT

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 ENTREPRISE : SPAI A FAIT SON SHOW À MONTACHER-VILLEGARDIN

.17 ÉPICERIE-BAR DE CHARRIN : UN SUCCÈS INATTENDU

RURALITÉ // SOCIAL

.18 RECENSEMENT AGRICOLE : DES EXPLOITANTS AGRICOLES DE PLUS EN PLUS ÂGÉS

SERVICES

.19 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.22 **PETITES ANNONCES**

.24 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // PORTRAIT

.26 ANDRÉ ROESCH : *« PIMP MY MATÉRIEL AGRICOLE »* OU L'ART DE BRICOLER EN AGRICULTURE

MAGAZINE // OXYGÈNE

.27 ENVIRONNEMENT : IL VEUT IMPLANTER DES MINI-FORÊTS EN VILLE

.28 COMMUNICATION : LE THÉÂTRE POUR SE COMPRENDRE



// LE DESSIN

// EN BREF

Italie Des vaches empoisonnées par du sorgho

Début août, une cinquantaine de vaches de race piémontaise d'un élevage près de Turin (Piémont, Italie) a été terrassée par une intoxication aiguë à la durrhine après avoir consommé du sorgho. Cette substance est naturellement présente dans les jeunes pousses de sorgho, mais pas dans une concentration aussi importante susceptible d'empoisonner des animaux. Cette présence élevée dans la plante serait provoquée par le stress hydrique consécutif à la sécheresse frappant l'Italie et l'Europe en général. C'est ce que pensent les scientifiques. *« Nous soupçonnons la sécheresse d'être responsable de la très grande quantité de durrhine trouvée dans les plantes de sorgho »*, a déclaré Stefano Giantin, vétérinaire à l'Institut zoo-prophylactique expérimental du Piémont, de Ligurie et du Val d'Aoste. Le sorgho fait partie des plantes *« cyanogénétiques »* qui sont à l'origine d'intoxications très graves à évolution très rapide. La mort peut survenir en 15 à 30 minutes à l'issue de graves troubles respiratoires, nerveux et musculaires.

Sécheresse Trop tôt pour évaluer les impacts en élevage

Lors d'une conférence de presse le 22 août, le ministre de l'Agriculture a dressé un premier état des lieux des dégâts de la sécheresse sur la ferme France, rappelant des chiffres déjà connus en grandes cultures et prairies, et soulignant qu'il était encore trop tôt pour évaluer d'éventuels phénomènes de décapitalisation du cheptel bovin. *« À cette date, nous n'avons pas d'éléments sur la décapitalisation, plutôt des inquiétudes. Le risque est devant nous »*, a répondu Marc Fesneau, interrogé sur le sujet. En cas de sécheresse estivale, ce type de phénomène, dû aux manques de trésorerie et de fourrage, s'observe généralement plus tard dans l'année, a-t-il rappelé. De même, le ministre s'est dit attentif à un risque de perte de fond sur certaines productions de fruits rouges, comme le cassis ou la framboise. Enfin des estimations sont encore attendues pour deux cultures de printemps : en pomme de terre, où de premiers chiffres doivent être publiés dans les prochains jours, qui s'annoncent très mauvais, selon les professionnels. Quant à la culture de betterave, les premiers bilans ne sont pas attendus avant mi-septembre.

À nos lecteurs

À compter de la semaine prochaine, Terres de Bourgogne va se parer d'un nouveau manteau recyclable ! En effet, la loi Antigaspillage et pour l'économie circulaire interdit depuis le 1er janvier 2022 tout envoi sous film plastique. Après avoir éclusé nos stocks, c'est maintenant sous un nouvel emballage en papier transparent que vous allez recevoir Terres de Bourgogne. Ce nouveau film est fabriqué à base de fibre de cellulose, une ressource renouvelable et recyclable. Vous pourrez donc le recycler avec le papier.

// EN IMAGE

Les agriculteurs de Floride face à l'escargot géant

Les agriculteurs étasuniens, notamment de Floride, doivent affronter un ravageur de grande taille, rapportent plusieurs quotidiens locaux. Il s'agit, en l'occurrence de l'escargot géant d'Afrique considéré comme l'un des mollusques les plus nuisibles au monde. Capable de se nourrir d'au moins 500 types de plantes, il apprécie également le stuc des habitations comme source de calcium. Les escargots peuvent atteindre jusqu'à 20 cm de long et se reproduisent rapidement. Un escargot peut produire plus de 2 500 œufs en un an. Par ailleurs, cet escargot présente un risque grave pour la santé humaine, car il est porteur du ver du rat, un parasite connu pour provoquer des méningites. C'est la troisième fois, en un peu plus de cinquante ans, que les autorités sanitaires et agricoles américaines, sont confrontées à ce fléau. Détecté en 1969, il avait été éliminé en 1975. Redécouvert en 2011 dans le comté de Miami-Dade, il avait été éradiqué… l'an dernier, après plusieurs dizaines de millions de dollars de dépenses.



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// SÉCHERESSE

Marc Fesneau annonce de nouvelles mesures de soutien

À l'issue du Comité sécheresse du 22 août, le ministre de l'Agriculture a annoncé le déclenchement de la procédure des calamités agricoles et une augmentation des avances Pac habituellement versées le 16 octobre.

Alors que plus de 90 départements ont pris des mesures de restriction de l'usage de l'eau, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, et la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Bérangère Couillard, ont annoncé de nouvelles mesures de soutien aux agriculteurs, à l'issue du Comité de suivi de la sécheresse qui s'est tenu le 22 août.

La première porte sur la mobilisation du régime des calamités agricoles pour les cultures éligibles. Marc Fesneau a promis qu'il serait déployé le plus rapidement possible, en tout cas dès cet automne, une fois que les pertes pourront être correctement évaluées, après la fin du cycle de végétation.

La deuxième vise à renforcer les avances accordées dans le cadre de la Pac. Traditionnellement versé le 16 octobre, l'acompte sur les aides découplées sera porté de 50 % à 70 % et celui sur les indemnités compensatrices de handicap naturel de 75 % à 85 %.

Marc Fesneau a également annoncé une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et des cotisations sociales. Sur la TFNB le dégrèvement sera opéré après détermination du taux de perte par zone géographique et par production et il prendra la forme d'une diminution de la taxe due proportionnelle à la perte estimée. Quant aux cotisations sociales, une enveloppe de 30 millions d'euros y est d'ores et déjà dédiée.

En outre, des dérogations seront accordées au cas par cas sur la mise en place des cultures dérobées. Un report des semis a déjà été obtenu. Si l'implantation de ces couverts s'avère impossible à cause des sols excessivement secs ou parce que la levée des graines serait compromise, les agriculteurs en seront dispensés, a indiqué le ministre de l'Agriculture. Idem pour les productions sous signe de qualité. Elles pourront bénéficier d'ajustements à leur cahier des charges notamment au regard de l'irrigation ou sur l'alimentation des animaux.

Enfin, un suivi renforcé sera mis en place pour anticiper de potentielles difficultés dans l'élevage. Faute de fourrages, il est fort probable que les éleveurs soient contraints de procéder à une décapitalisation de leur cheptel.



DR

À l'issue du Comité sécheresse qui s'est tenu ce lundi 22 août, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture, a annoncé de nouvelles mesures de soutien aux agriculteurs.

Des conséquences inégales

La sécheresse qui frappe l'ensemble du territoire a des effets inégaux selon les productions. Les plus rudement touchés à ce stade sont les producteurs de maïs et les éleveurs. La première estimation de la production de maïs par le Service statistique du ministère de l'Agriculture table sur une perte de récolte de 19 % par rapport à l'an dernier. La baisse de la production cumulée des prairies permanente est estimée à 21 %, ce qui suscite un certain nombre d'inquiétudes pour l'alimentation des animaux cet automne et cet hiver. En revanche, la production de tournesol resterait stable, le recul important des rendements étant compensé par l'accroissement de 20 % des surfaces. La production de céréales à paille (blé, orge, blé dur) serait globalement maintenue mais avec de fortes disparités selon les zones de production.

La production de fruits et de légumes serait en recul, certains d'entre eux souffrant en plus d'une altération de leur qualité visuelle et gustative comme les concombres, les courgettes, les melons… En revanche, pour certaines productions, les perspectives sont plus encourageantes, après une année 2021 marquée par le gel. C'est le cas de la pomme dont la récolte serait dans la moyenne quinquennale, de la pêche et de l'abricot en forte hausse (respectivement +17 % et +16 % par rapport à la moyenne quinquennale). Quant à la production viticole, elle se situerait en 2022 entre 42,6 et 45,6 millions d'hectolitres, un niveau proche de la moyenne 2017-2021.

Actuagri

FNSEA : indispensable mais insuffisant

La FNSEA a aussitôt réagi aux annonces ministérielles, en notant que les mesures étaient indispensables, mais insuffisantes au regard des épisodes de sécheresse qui se répètent d'année en année. Aussi insiste-t-elle sur les mesures de fonds à mettre en place. D'abord le stockage hivernal de l'eau et la sécurisation de son approvisionnement. *« L'État doit mettre en œuvre tous les moyens pour aboutir à la réalisation effective d'ouvrages de stockage et simplifier les procédures d'instruction »*, plaide-t-elle. Autre piste, la résilience des exploitations qu'il faut conforter et l'adaptation des pratiques agricoles qu'il faut poursuivre *« conformément aux engagements pris dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique »*. Ultime demande et non des moindres, la mise en œuvre de l'assurance récolte le 1er janvier prochain et notamment la fixation de critères d'indemnisation attractifs. *« Des critères fixés au démarrage dépendra la réussite ou non de la réforme de la politique de gestion des risques »*, anticipe-t-elle.

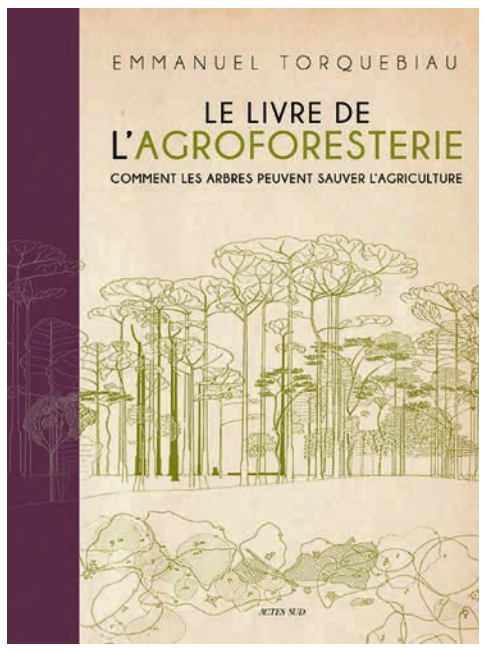
// À LIRE

Le livre de l'agroforesterie

Tout le fil rouge de ce passionnant ouvrage est contenu dans son sous-titre : *« Comment les arbres peuvent sauver l'agriculture »*. L'agroforesterie, cette *« agriculture du mélange »* qui consiste à associer arbres, cultures agricoles ou animaux d'élevage reprend peu à peu ses lettres de noblesse et devrait devenir, dans les prochaines années, un modèle cultural plus développé qu'il ne l'est aujourd'hui. En effet, les hivers secs, les printemps chauds et les étés caniculaires commandent de protéger les cultures et les animaux. Qui mieux que les arbres peuvent être en mesure d'apporter à la fois ombrage, fertilité du sol ainsi que de l'eau ? L'auteur, Emmanuel Torquebiau, chercheur au Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et directeur de recherche à l'Université Montpellier 3, rappelle fort à propos une citation d'un agriculteur japonais, Masanobu Fukuoka *« C'est dans un désert américain que je réalisai soudain que la pluie ne tombe pas des cieux ; elle provient du sol. La formation des déserts n'est pas due à l'absence de pluie ; mais plutôt, la pluie cesse de tomber parce que la végétation a disparu »*. En 29 chapitres très didactiques, l'auteur, spécialiste d'écologie tropicale et d'agroforesterie (il a passé plusieurs années en Indonésie), livre quelques clés pour que les agriculteurs passent à l'acte. Revenant sur la naissance de ce concept, et sur les 1001 définitions et classifications possibles, il s'appuie sur les nombreuses expériences menées à travers le monde, en particulier pour reconquérir des espaces en déshérence et préserver les autres. Toutefois, le lecteur passera bien vite sur quelques récurrences sémantiques qui entendent dissocier agriculture conventionnelle (*« industrielle »* insiste parfois l'auteur) et agroforesterie. Rien ne semble d'ailleurs opposer les deux si ce n'est un parti pris idéologique. En effet, les agriculteurs (conventionnels s'entend) ont compris depuis longtemps combien les haies et les arbres que leurs pères et grands-pères avaient pu supprimer par choix ou par contrainte lors des grands remembrements des années soixante-dix reviennent maintenant sur le devant de la scène. Oui, l'agroforesterie est compatible avec l'agriculture, pas seulement biologique. Oui les arbres préservent la qualité des sols, les régénèrent, luttent contre leur érosion et constituent à la fois un brise-vent, un parapluie et un parasol efficaces. Que dire de la préservation de la biodiversité indispensable à l'agriculture. Le texte, qui inclut beaucoup d'exemples, est rédigé dans un style très accessible et accompagné d'une riche iconographie. Un sommaire précis, un résumé en tête de chaque chapitre et un index détaillé en fin de volume permettent à ses lecteurs d'atteindre rapidement le sujet qu'ils souhaitent approfondir. Un ouvrage à même de susciter de nouvelles initiatives et d'aider à provoquer le changement.

Christophe Soulard

Le livre de l'agroforesterie
Emmanuel Torquebiau – Actes Sud – 304 pages -39 euros



// FÊTE DU CHAROLAIS

Affaires conclues

Le comice agricole de Saulieu organisait une nouvelle édition de la fête du charolais les 19, 20 et 21 août. L'occasion pour les éleveurs d'exposer leur savoir-faire et vendre leurs plus beaux animaux.



Anne-Marie Bondoux, grand prix du comice agricole de Saulieu.

Trois belles journées dédiées à l'élevage, 139 bovins et 105 ovins en concours, près de 4000 visiteurs, 1600 repas et des animations : la fête du charolais avait belle allure le week-end dernier à l'espace Jean-Bertin de Saulieu. Michel Bureau et l'ensemble des membres du comice agricole local étaient satisfaits de retrouver l'évènement sous son format habituel (les deux dernières éditions s'étaient concentrées sur une seule journée à cause de la crise sanitaire).

Le président a remercié les sponsors et les partenaires pour leur confiance. Les éleveurs ont été salués pour leur inconditionnelle présence et bonne humeur. Pour la toute première fois, une vingtaine de bovins non charolais avaient fait le déplacement. *« Cette édition est encore une fois réussite, avec beaucoup de visiteurs. Nous aurions eu davantage de bovins, je pense une quarantaine, s'il n'y avait pas eu cette nouvelle réglementation relative à l'IBR. Les cheptels participants doivent désormais être indemnes, les prises de sang préalables ne suffisent plus »*. Romain Bertrand, responsable des concours, saluait à son tour la très belle présentation des animaux et le taux de vente a priori intéressant de cette édition. Le seul bémol est à mettre à l'actif des niveaux de prix, qui n'ont pas toujours flambé comme ils devraient, devant la qualité exceptionnelle d'animaux que caractérise la fête du charolais.

AG

Fidèles au poste

La famille Guenot au complet avec, de gauche à droite : Annie, Émeline, Soline, Rémi, Jean-Louis et Victor. Les éleveurs de L'Huis Renaud présentaient deux génisses de trois ans et douze agneaux. Le bilan s'avère positif avec autant de ventes que d'animaux. En bovins, un premier prix et un premier prix de championnat ont été remportés, les deux génisses ont été vendues à Alésia Viandes avec des plus-values estimées à +0,50 et +0,70 euro/kg par rapport au commerce en ferme. Un grand prix d'honneur en agneaux lourds a permis de réaliser une plus-value de +1,50 euro/kg pour l'animal lauréat, les autres ovins se sont également bien vendus (entre +50 et +80 centimes). Plus loin que le concours et les ventes, la famille Guenot a passé un très bon moment convivial lors de ce week-end, à l'image de tous les éleveurs. Être présent à la fête du charolais et contribuer à sa réussite était une priorité.





L'EARL Bertrand, grand prix d'honneur en agneaux standards.



Sébastien Jeannin, grand prix d'honneur en agneaux lourds.



Le grand prix de la ville de Saulieu, pour le Gaec Loiseau.



Pierre Desloire repart avec le grand prix de l'excellence bouchère.

Palmarès

Bovins

Prix d'honneur

Femelle non-naisseur : Christine Bolatre, femelle naisseur : Gaec Loiseau, culard non-naisseur : Pierre Desloire, culard naisseur : William Desloire, mâle naisseur : Anne-Marie Bondoux, culard naisseur : Gaec Loiseau, vaches moins de 5 ans naisseur : Gaec Renon, vaches entre 5 et 8 ans naisseur : Pierre Luneau, vache non-naisseur : Alexandre Lorre, autres races : EARL La ferme de Montvaltin.

Prix d'ensemble

Mâles naisseur : 1) Gaec de Pensière, 2) Gaec du Thureau, femelles naisseur : 1) SCEA Tursin, 2) Gaec de Pensière.

Grands prix

Excellence bouchère : Pierre Desloire, ville de Saulieu : Gaec Loiseau, comice agricole de Saulieu : Anne-Marie Bondoux, ambassade du charolais : Alexandre Lorre

Prix Label rouge : Gaec Lenoble, Gaec de Pergeot, Sébastien Tursin, Pierre Luneau, Pascal Poillot.

Prix de la boucherie artisanale : Pierre Desloire.

Prix de championnat

Bœufs 2 ans naisseur : Anne-Marie Bondoux. Bœufs 3 ans naisseur : Gaec de Pensière (2). Génisses 2 ans naisseur : Gaec Dupaquier Posanges. Génisses 3 ans naisseur, première section : Gaec de Pergeot, SCEA Tursin Sébastien, deuxième section : Gaec Loiseau, Gaec Guenot Père et fils, Anne-Marie Bondoux. Génisses 3 ans non-naisseur : Alexandre Lorre (2), Christine Bolatre. Génisses croisées : EARL Pitre Père et fils. Culardes 3 ans naisseur : William Desloire, Gaec Flety. Culardes 3 ans non-naisseur : Pierre Desloire. Culardes 3 ans naisseur : Gaec Loiseau. Vaches moins de 5 ans naisseur : Gaec Renon (2). Vaches moins de 5 ans non-naisseur : Robert Bonnin. Vaches 5-8 ans naisseur : Pierre Luneau (2), SCEA Tursin Sébastien. Vaches 5-8 ans non-naisseur : Alexandre Lorre. Vaches plus de 8 ans naisseur : Gaec Flety. Vaches plus de 8 ans non-naisseur : Loic Rummler. Vaches blanc bleu belge : EARL La ferme de Montvaltin. Vaches croisées : EARL La ferme de Montvaltin. Vaches autres races : EARL Pitre Père et fils.

Ovins

Agneaux standards

Grand prix d'honneur : EARL Bertrand (Marcilly-Ogny), Christine Bolatre (Liernais). Meilleur agneau : EARL Bertrand. Prix d'honneur : Alexandre Daniel (Cussy-en-Morvan). Premiers prix : EARL Bertrand, Élevage d'Alvheim (Sainte-Radegonde, 71), Sébastien Jeannin (Souhey), Gaec Guenot Père et fils (Liernais), deuxièmes prix : François Laurier (Vic-sous-Thil), Gaec Guenot Père et fils, Alexandre Daniel, troisièmes prix : Gabriel Papillon (Santosse), François Laurier, Francis Lamy (Pouilly-en-Auxois)

Agneaux lourds

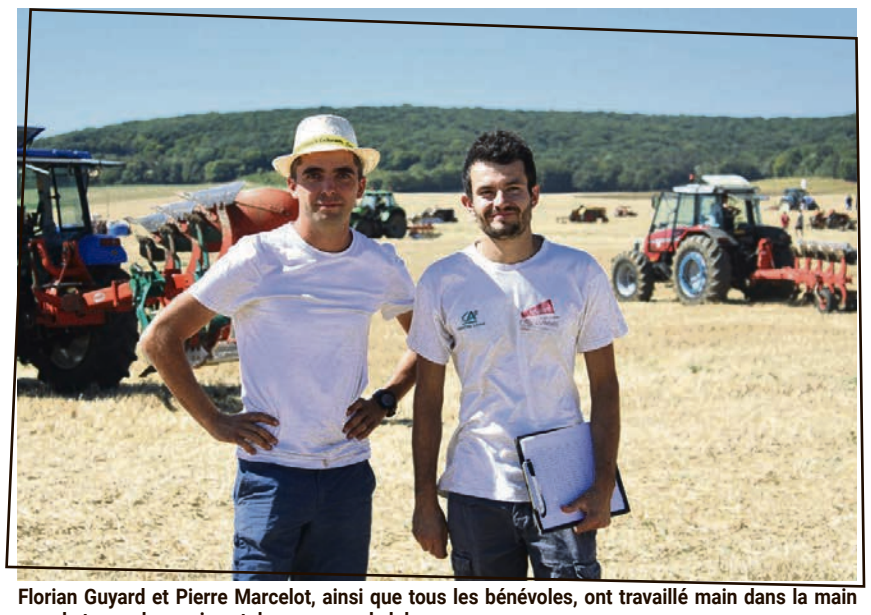
Grands prix d'honneur : Gaec Guenot Père et fils, Sébastien Jeannin. Prix d'honneur : Alexandre Daniel. Meilleur agneau : Sébastien Jeannin. Premiers prix : Gaec du Montceau (Savigny-en-Terre-Plaine, 89) (2), Sébastien Jeannin, deuxièmes prix : Gaec du Montceau, Gaec Flety (Monthelon) (2), troisièmes prix : Sébastien Jeannin, Élevage d'Alvheim, Gabriel Papillon

// CONCOURS DE LABOUR ET COMICE

58

L'alliance parfaite

Les 13 et 14 août, Tannay accueillait le concours de labour des JA du canton ainsi que son traditionnel comice ; un événement rendu possible grâce à une cohésion locale.



Florian Guyard et Pierre Marcelot, ainsi que tous les bénévoles, ont travaillé main dans la main pour la tenue du comice et du concours de labour.



Outre l'exposition de matériel, des baptêmes d'hélicoptère étaient proposés pendant le concours de labour.

Le concours de labour des JA du canton de Tannay et le comice dudit canton ont eu respectivement lieu le 13 et 14 août. Ces événements qui auraient dû avoir lieu en 2020, avaient été décalés à cause des restrictions résultant de la crise sanitaire. Après deux ans d'attente, tous ont répondu présents.

Longue attente

« Cela fut compliqué de garder les bénévoles fédérés autour de l'organisation du comice » explique Florian Guyard, président du comité du comice de Tannay. *« Durant ces deux ans d'attentes, certains chars prévus se sont retirés, mais d'autres ont pris leur place. L'engagement de tous et la motivation de chacun à vouloir proposer un événement fédérateur et encourageant le lien social a permis sa tenue. Précisons que le dynamisme de notre association est notamment dû à la présence de JA ou d'anciens JA qui ont envie de rendre leur canton vivant. Il y a une véritable cohésion entre le comité du comice et les JA pour l'organisation du concours de labour et du comice de Tannay ».*

Ensemble c'est tout

Pierre Marcelot, président des JA du canton de Tannay, rebondit sur ces propos : *« Nous avons environ 50 bénévoles (JA et comité du comice) qui ont travaillé dur pour que le comice et le concours de labour puissent avoir lieu dans les meilleures conditions possibles. Grâce à ce lien entre nous, nous gagnons en efficacité pour l'organisation de ces événements et aussi en temps, puisque les tâches sont réparties entre tous ; rendant le tout moins lourd à porter au quotidien pour chacun. Cet esprit d'entraide est étroitement lié avec notre envie de préserver la vie de notre campagne. Nous avons d'ailleurs été très surpris du nombre de participants pour le concours de labour, après deux ans d'attente (47 en tout, avec 14 pour le brabant et 33 en charrue) ! Preuve que nos efforts payent pour tous ! Enfin je voudrais souligner que nous avons de plus en plus de jeunes femmes qui participent et qui s'engagent dans ces événements et nous trouvons cela très bien pour tous. Personne n'est mis de côté, ce qui rejoint notre but de créer une occasion pour chacun de se retrouver ; sans aucune distinction quelle qu'elle soit ».*

Chloé Monget



Comité du comice

Une dizaine de chars ont paradé dans Tannay à l'occasion du comice.

Concours de labour

Brabant (14 participants) :
1 : Genet Damien (canton de Tannay)
2 : Meunier Thomas (canton de Tannay)
3 : Danssin Alexandre (canton de Tannay)

Charrue portée (23 participants) :
1 : De Givry Louis (canton de Brienon)
2 : Perdriat Thomas (canton de Tannay)
3 : Vallet Clovis (canton de St Benin)

Charrue ancienne traînée (8 participants) :
1 : Chabin Celin (canton Aligny Cosne)
2 : Henard Antoine (canton de Tannay)
3 : Boiché Michel (canton de Brienon)

Charrue Ancienne type « Vasol 1 soc » (2 équipes de 2 personnes) :
1 : Pierdet Valérie & Dagonneau Céline (Canton de Tannay) Remise du prix spécial d'honneur faïence de Nevers par J.-M. Blond de la Fédération des comices agricoles de la Nièvre.
2 : Pieuchot Stéphane & Pierdet Fabrice

JOURNÉES TRACTEURS CLAAS & AMAZONE

GROSSES PUISSANCES

TRAVAIL DU SOL ET SEMIS

Depussay

Lieu de rendez-vous : commune de Lurcy-le-Bourg, chez M. Lallemand
Direction Prémery / Corbigny / Montenoison D977bis et D129,
point GPS 47°1863478 - 3°3771308

Pour tout renseignement contacter :
Jérôme Borde 07 76 01 75 66 - **Antoine Parachou** 06 03 77 79 40
Nicolas Girard 06 86 68 40 51 - **Théo Mussier** 06 12 25 78 77

Vendredi 9 septembre à partir de 15 h avec barbecue en soirée
Samedi 10 septembre de 11 h à 17 h avec barbecue le midi



Essais tracteurs
AXION 960 TERRA TRAC 450 CV
AXION 930 355 CV
AXION 870 295 CV
AXION 810 215 CV



CLAAS



Essais déchaumage
CATROS DISQUES 6 m
CATROS DISQUES 7 m
CENIUS DENTS 5 m
Présentation gamme semis

AMAZONE

// SÉCHERESSE

Une situation de plus en plus inquiétante

La sécheresse continue de s'intensifier dans le département et tous les secteurs sont concernés par des restrictions des usages de l'eau. Des contrôles ont même lieu pour veiller au bon respect de ces dernières.

« *Pour éviter que les communes du département connaissent des problèmes d'approvisionnement en eau potable, il convient dès à présent de réduire, voire d'arrêter, tous les prélèvements non essentiels, quels que soient les usages, dans le but de préserver les ressources en eaux superficielles et souterraines ainsi que les réseaux d'eau potable* », lance la préfecture de l'Yonne, dans un communiqué.

Depuis plusieurs semaines, le déficit hydrique inquiète dans le département. À l'heure actuelle, tous les secteurs de l'Yonne sont « au mieux » placés en situation d'alerte (Yonne aval et Cure). De nombreux secteurs sont en alerte renforcée (Vanne, Armançon amont et aval, Ouanne-Loing, Tholon, Yonne moyenne, Orvanne et les petits cours d'eau du nord-Yonne), quand d'autres sont même en situation de crise (Serein et Cousin).

Les restrictions aux usages agricoles

Pour essayer d'éviter que la situation continue de se dégrader, des restrictions sont mises en place et concernent également les usages agricoles.

L'irrigation des grandes cultures, cultures fourragères et légumières de plein champ est interdite pour les prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement et pour les prélèvements en eau souterraine (ici, une dérogation est possible sur demande faite à la DDT lorsque les piézomètres ne présentent pas de niveau inférieur à la normale) pour les secteurs en crise. Elle est interdite entre 12 heures et 20 heures pour les secteurs en alerte, et interdite entre 12 heures et 20 heures ainsi que du samedi 12 heures au dimanche 20 heures pour les secteurs en alerte renforcée. Pour tous, elle est recommandée entre 20 heures et 12 heures pour les prélèvements à partir d'une réserve artificielle autorisée et déconnectée des nappes et cours d'eau.

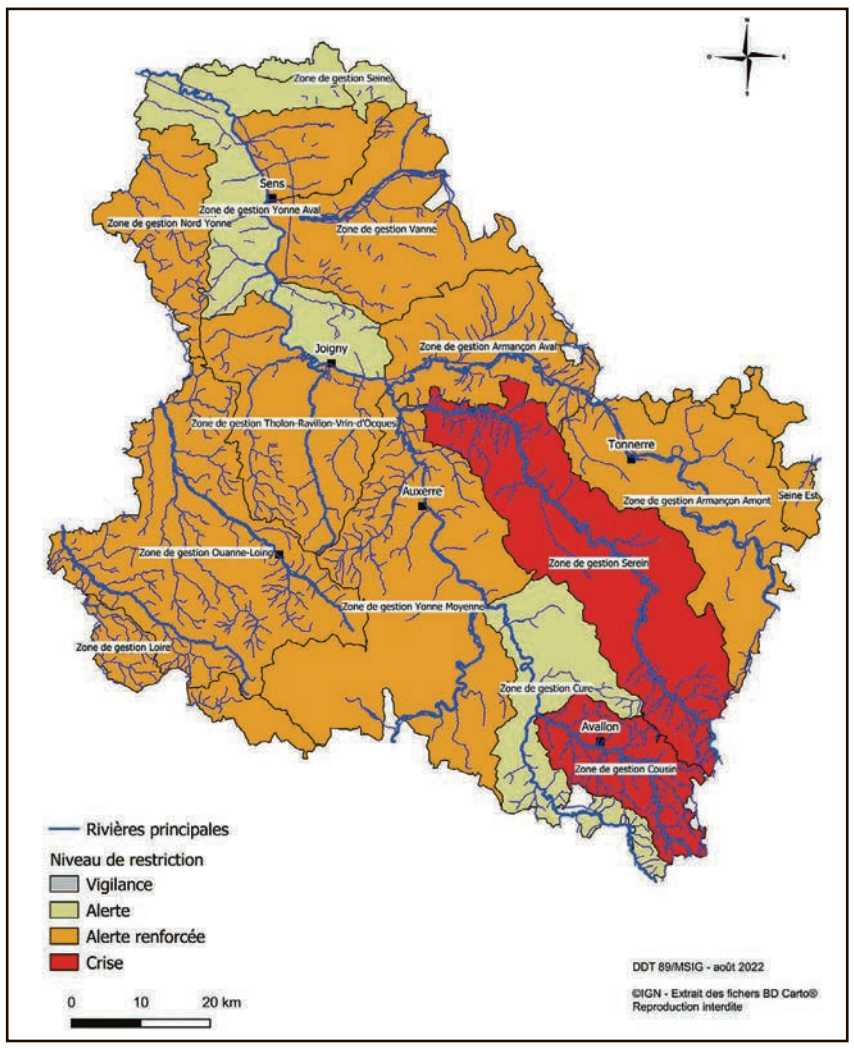
L'irrigation des cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures portegraine et arboriculture fruitière, production de plants, plantes aromatiques et médicinales, plantations de vignes et co-plantations de moins de trois ans (pour les secteurs en crise uniquement) est interdite entre 12 heures et 20 heures pour les prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement, ainsi que pour les prélèvements en eau souterraine. Elle est recommandée entre 20 heures et 12 heures pour les prélèvements à partir d'une réserve artificielle autorisée et déconnectée des nappes et cours d'eau.

Enfin, le remplissage des réserves est interdit quels que soient les secteurs et leur « classification » (sauf mention spécifique).

Afin de veiller au bon respect des restrictions par tous les citoyens (agriculteurs ou non), des contrôles réalisés par le service départemental de l'OFB de l'Yonne sont mis en place. Si des infractions sont constatées, des sanctions pourront alors être attribuées.

Christopher Levé

Le détail des mesures est à retrouver sur le site internet de la préfecture de l'Yonne : https://www.yonne.gouv.fr/content/download/38188/279974/file/CP_secheresse_10_08_2022%20.pdf



La sécheresse s'intensifie et les cours d'eau sont en baisse dans l'Yonne. Tous les secteurs sont désormais soumis à des restrictions des usages de l'eau.



Fendt IDEAL : Différente. Supérieure. IDÉAL. Recolour your harvest.

La Fendt IDEAL est une moissonneuse-batteuse développée à partir d'une feuille blanche, sans aucune limite, conçue pour ouvrir de nouveaux horizons en matière de productivité des récoltes. Pour les besoins des agriculteurs professionnels et des entrepreneurs, aujourd'hui et demain. Un système de battage innovant, qui garantit une efficacité maximale et une propreté optimale, quel que soit le type de céréale et quelles que soient les conditions.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Ménétreux-le-Pitois 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA
89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

// INCENDIE

Des mesures renforcées face aux risques

Qui dit fortes chaleurs dit risques d'incendies. Avec la sécheresse persistante, additionnées aux températures élevées, l'humidité de l'air ainsi que le vent, les risques sont décuplés. Alors, pour les faire diminuer, le préfet de l'Yonne a décidé de prendre des mesures. Les feux d'artifice non soumis à déclaration sont interdits. Les feux festifs, feux de camp, barbecues et toutes flammes dans les espaces naturels ou à vocation agricole sont également interdits, de même que le brûlage des végétaux ou de tous autres matériaux.

La préfecture de l'Yonne pointe le fait que la majorité des feux sont d'origine humaine. Il est donc de la responsabilité de chacun d'agir de manière à limiter les risques de départ de feu. Il est donc primordial de débroussailler autour des habitations pour réduire la puissance du feu et permettre une intervention facilitée des pompiers en cas d'incendie, de ne pas jeter ses mégots par la fenêtre de son véhicule ou dans la nature, et de reporter ses travaux de bricolage en plein air.

Groupama rappelait récemment que pour limiter les risques d'embrasement, des gestes, simples, pouvaient être mis en place, comme isoler thermiquement les bâtiments de stockage et ne pas mettre du matériel agricole à proximité de paille ou de foin. L'installation de sondes à fourrage connectées prévenant les agriculteurs en cas de hausse de température est aussi conseillée. Dans ce cas, il est important d'appeler les pompiers (18, 112 ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes) et de ne surtout pas déplacer la paille ce qui pourrait créer un appel d'air et déclencher un incendie.



Pour limiter le risque d'incendie, la préfecture de l'Yonne a pris certaines mesures.

Christopher Levé

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Ça y est, on y est !

La fête départementale de l'agriculture se tient ce week-end à Saint-Léger-Triey.



L'affiche.

Terres de Bourgogne l'annonce depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois dans ses colonnes. La fête de l'agriculture revient enfin en Côte-d'Or, après deux dernières éditions annulées pour raisons sanitaires. Il n'y a plus que quelques heures à patienter désormais, car les hostilités seront lancées à 16 heures ce samedi 27 août à Saint-Léger-Triey, du côté de Pontailler-sur-Saône. Des jeux Intervilles sont au programme avec la participation d'au moins trois équipes : une première composée de membres du bureau JA21, une seconde venant du canton d'Aignay-Baigneux et une troisième impliquant des jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc. Un quatrième groupe pourrait se constituer au tout dernier moment, ce sera donc la surprise…

On mange et on danse

Après l'effort, le réconfort : une omelette géante pourra être dégustée au prix de 6 euros (avec salade et fromage) à partir de 19 heures. Le groupe de musique Amné'Zik animera ensuite la soirée avec un concert qui débutera à 20 h 30. Le lendemain, la fête sera lancée à partir de 9 h 30 avec de nombreuses animations en continu : une mini-ferme, une exposition de matériels agricoles anciens et récents, un marché de producteurs avec 25 exposants, deux énormes structures gonflables pour les enfants, un spectacle équin, une course de tracteurs à pédales, un forgeron en démonstration, des jeux de pistes et un labyrinthe de maïs (même si la météo des dernières semaines a sérieusement éclairci l'aire de jeu). Deux spectacles de vaches camarguaises seront proposés à 11 heures et 15 heures avec les jeux du bouquet et de l'orange, la chaise musicale, des sauts de cheval à cheval et de cheval à taureau. Entre six et huit engins (dont deux d'Aignay-Baigneux) participeront au moiss'batt cross à midi, 14 heures et 17 heures. Un bœuf à la broche sera au menu du déjeuner, au prix de 20 euros par personne (10 euros pour les enfants). Une buvette ambulante avec de la musique naviguera sur l'ensemble du site tout au long de la journée !

AG

Rencontre avec des bénévoles. Où seront-ils ?



Thomas Tassin (agriculteur à Pouilly-sur-Vingeanne) : « Je serai principalement à la restauration, aussi bien le samedi soir que le dimanche midi. Il est éventuellement envisagé de faire tourner les postes, nous verrons si cela est possible. Nous espérons accueillir beaucoup de personnes à table le samedi et le dimanche, nous n'allons pas chômer ».



Florent Rosey (agriculteur à Viévigne) : « Je serai quant à moi aux entrées et à la caisse centrale. Sur ce dernier lieu, les visiteurs pourront acheter des tickets pour la buvette et la restauration, ce dispositif permettra de gagner en débit lors des différents services. Celles et ceux qui serviront n'auront pas à manipuler de l'argent, ce sera plus pratique ».



Alexandre Millerand (agriculteur à Noiron-sur-Bèze) : « On m'a confié la responsabilité du parking ! Nous serons une petite dizaine à orienter les visiteurs, à leur donner le plan de la fête et à leur offrir le gobelet personnalisé de notre événement. Une grande logistique est mise en place pour que la circulation soit le plus fluide possible, une route sera notamment barrée, une autre sera en sens unique. Cela va sans dire mais des places pour personnes en situation de handicap sont réservées au plus près de l'entrée ».



Guillaume Roche (ouvrier agricole à Villers-les-Pots) : « Pour ma part, je devrais être au parking et au ravitaillement. Nous espérons accueillir 10 000 personnes le dimanche, donc cela représente un nombre important de voitures ! Les stationnements devront être bien organisés pour que tout se passe pour le mieux. Un parking de 8 ha est à disposition. En ce qui concerne le ravitaillement, nous ferons en sorte qu'il ne manque jamais rien sur nos différents stands, à commencer par la buvette et la restauration ».



// FÊTE DE L'AGRICULTURE

58

« Un honneur de participer »

Le 20 août, Dommartin accueillait la fête de l'agriculture organisée par les JA. Durant cet événement avait lieu le concours départemental de labour ainsi que la manche nationale de tracteur pulling.

La manche nationale de tracteur Pulling ainsi que le concours départemental de labour, organisés par les JA de Château-Chinon et les JA de la Nièvre, se sont déroulés durant la fête de l'agriculture le 20 août dernier à Dommartin ; un honneur pour Baptiste Flory, président des JA du canton de Château-Chinon.



L'équipe des JA de Château-Chinon, avec tout à gauche Baptiste Flory, leur président.

Retour en force

Après 3 ans d'absence, c'est un plaisir pour les JA du département de relancer cette fête de l'agriculture si chère aux JA car c'est un moment d'échange et de partage. *« En effet, à ce jour, malgré la tenue de l'assemblée générale des JA de la Nièvre en avril dernier, nous n'avons pas réussi à élire un bureau faute de candidats à la présidence. Je tenais à ce que cette finale ait lieu car la tenue de cet évènement entre pleinement dans les missions principales des JA qui sont : l'animation du territoire, la communication, la défense des intérêts des JA »* souligne Cédric Bernier, représentant du conseil d'administration des JA de la Nièvre et également ancien secrétaire et président des JA de la Nièvre.

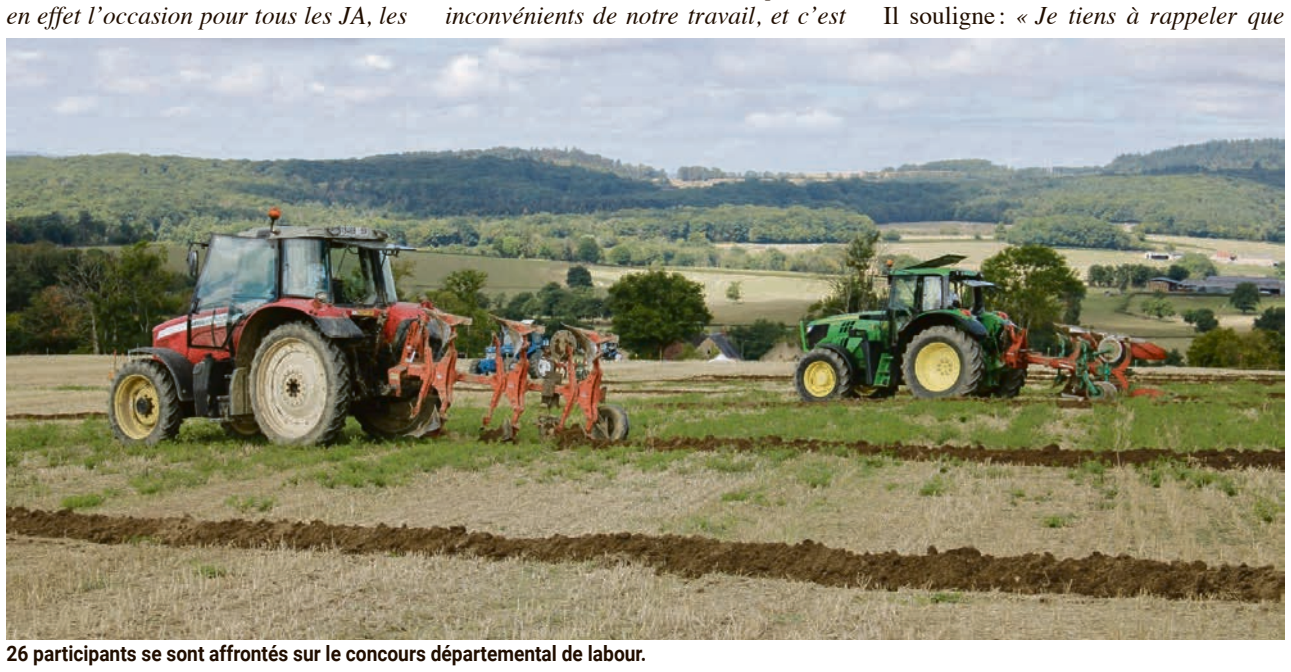
« Nous sommes ravis de voir ces manifestations se passer sur notre canton. Certes, cela demande énormément de travail pour nous, mais le jeu en vaut la chandelle ». « Ces événements sont en effet l'occasion pour tous les JA, les autres exploitants et le grand public de pouvoir tisser des liens tous ensemble. Nous avons peu l'occasion de nous retrouver tous ensemble, de par les inconvénients de notre travail, et c'est toujours un plaisir de se revoir. Nous voudrions pouvoir le faire plus souvent, mais le temps manque parfois » poursuit-il.

Il souligne : *« Je tiens à rappeler que tout ceci ne pourrait pas avoir lieu sans le soutien des partenaires (concessionnaires, organismes professionnels, FDSEA du canton de Château-Chinon), mais aussi celui des bénévoles qui sont là en amont et le jour J pour que tout se déroule pour le mieux pour tout le monde. Au total, ils sont environ 100 en ce 20 août à mettre la main à la pâte ; sans eux rien n'est possible ».*

Main dans la main

« Il faut également mentionner que les JA s'entraident entre cantons pour accueillir chacun leur tour la finale départementale. Encore une fois, sans ce soutien mutuel et cette cohésion, l'organisation serait nettement plus ardue. Pour conclure, nous sommes honorés de voir la manche nationale de tracteur Pulling se dérouler dans notre canton. C'est un honneur et une joie, même s'il est difficile de mettre des mots sur notre émotion vis-à-vis de cela ». Au total 26 participants se sont opposés sur le concours départemental de labour et 18 pour la manche nationale de tracteur Pulling, avec pas moins de 1 700 visiteurs et environ 200 repas faits (midi et soir) !

Chloé Monget



26 participants se sont affrontés sur le concours départemental de labour.



1 700 visiteurs sont venus à la fête de l'agriculture de la Nièvre le 20 août dernier.



Classement du concours départemental de labour

• En charrue :

1. Boulenger Simon - Château
2. Perdriat Clément - Lormes
3. Clair Antoine - Luzy
4. Vallet Clovis - Saint-Benin
5. Goulot Thomas - Moulins
6. Perreau Charles - Corbigny
7. Clément De Givry Louis - Brinon
8. Deboux Célestin - Châtillon
9. Keyes George - Moulins
10. Lejault Louis - Saint-Saulge
11. Tollé Alexis- Saint-Saulge
12. Cayre Quentin - Saint-Benin

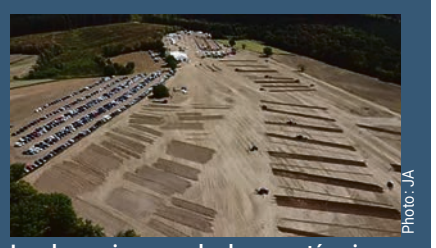


Photo : JA

Les deux vainqueurs de chaque catégorie participeront à la finale régionale (Terres de Jade) le dimanche 4 septembre.

• En brabant :

1. Lorré Romain - Corbigny
2. Haghebaert Jean-Denis - Brinon
3. Remond Damien - Moulins
4. Maillault Benjamin - Saint-Benin
5. Montcharmont Mathieu - Luzy
6. Thomas Guillaume - Saint-Benin
7. Buchli Benoit - Château
8. Mouron Geoffrey - Moulins
9. Laporte Adrien - Chatillon
10. Lauferon Louis - Château
11. Bourgeot Clément - Lormes
12. Duployer Jules - Luzy
13. Loiseau Brice - Châtillon
14. Camuzat Baptiste - Corbigny

ÉLEVAGE

// 17E JOURNÉE RÉGIONALE OVINE

L'autonomie protéique mise en avant

Jeudi 22 septembre se tiendra la 17e rencontre technique régionale ovine à Châtellenot (21). Tous les ans les professionnels de la filière organisent un temps d'échange avec les éleveurs, techniciens et apprenants de la filière ovine. L'autonomie protéique et la réduction des charges seront au cœur des ateliers présentés.



Rendez-vous jeudi 22 septembre à partir de 14 heures à Châtellenot (21) pour la 17e journée régionale ovine.

Le programme Cap Protéine en image



Vincent Bizouard, éleveur ovin viande en agriculture biologique accueillera les visiteurs sur son exploitation au hameau de Mouillon et partagera son expérience sur les leviers mis en place sur son exploitation pour atteindre 83 % d'autonomie protéique. Tout au long de l'après-midi, trois ateliers seront proposés sur les thématiques suivantes :

- Pâturer efficacement et plus longtemps,
- Finir des agneaux à contre-saison avec du méteil et des légumineuses,
- Maîtriser les infestations parasitaires avec des méthodes alternatives.

La place sera laissée aux échanges, qu'ils soient entre éleveurs et techniciens ou entre pairs. En effet, cette journée porte ouvertes est toujours bénéfique et permet de se questionner sur ses pratiques et d'appréhender des systèmes différents de ceux de son département ou de sa petite région agricole.

La rencontre technique régionale ovine s'inscrit cette année dans le cadre des journées portes ouvertes du programme Cap Protéines. Ce programme fait partie du Plan France Relance, et a été lancé par les pouvoirs publics pour accroître la production nationale de protéines végétales. Il durera deux ans et est décliné en 4 actions qui visent à augmenter la production et la valorisation de protéines végétales en élevage ; mettre en œuvre des systèmes d'élevage à forte autonomie protéique et les mettre en avant ; accompagner les éleveurs via des outils d'évaluation, de diagnostic et d'aide à la décision ; et communiquer sur les enjeux de l'autonomie protéique et les nouvelles approches techniques étudiées.

Cette rencontre est financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Cap Protéines et le programme Inn'ovin. Elle est organisée par les Chambres d'agricultures, l'Institut de l'Élevage, les coopératives Terre d'Ovin et Sicarev Coop, le GDS BFC, Symbiopôle et le syndicat ovin de Côte-d'Or.

// EN SAVOIR +

Pour plus de renseignements :
Agathe Chevalier 06 27 31 01 57
agathe.chevalier@bfc.chambagri.fr
Aurore Gérard 06 87 85 06 99
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr
https://www.cap-proteines-elevage.fr/

// CAP PROTÉINES

Des agneaux bios avec les protéines de la ferme

Profitant des méteils et de la pousse printanière des prairies riches en légumineuses, cet éleveur ovin bio cherche à limiter l'achat de concentrés.

Jean-Christophe Reix met en valeur 85 ha de petites terres avec 380 brebis et cultive aussi une quinzaine d'hectares en céréales bio destinées à l'alimentation humaine. Il a mis en place une combinaison de pratiques qui convergent toutes vers le même objectif : vendre des agneaux sans recourir ou très peu à l'achat d'aliments. Pour cela, il produit de l'agneau d'herbe en calant l'unique période d'agnelage de janvier à mi-mai pour profiter au mieux de la pousse de l'herbe. *« Je compte d'abord sur la production d'herbe de l'exploitation, décrit l'éleveur. Je n'achète que ce qui est essentiel et que je ne peux pas produire facilement, c'est-à-dire du concentré complémentaire azoté pour améliorer les rations des brebis ou pour ajouter au mélange céréales-protéagineux de finition des derniers lots d'agneaux. »*

Un méteil en remplacement du concentré

L'éleveur bio cultive des prairies semées en mélange multi-espèces pour assurer une production d'herbe régulière et de qualité. Associant ray-grass anglais, fétuque élevée, fléole des prés, trèfles blanc, violet et de perse, les prairies diversifiées restent en place de cinq ans à sept ans. Les fourrages récoltés sont riches en matières azotées avec des teneurs en PDI pouvant atteindre 95 g de PDI. Utilisés en première coupe de foin, ces fourrages appétants, riches en protéines et peu encombrants, sont un aliment de choix d'enrichissement de la ration des brebis en fin de gestation et en début d'allaitement. À ces périodes, ils permettent de réduire le recours aux concentrés.

L'éleveur cultive aussi des méteils associant céréales et protéagineux (triticale, avoine et pois) pour produire un concentré à 16 % de protéines, adapté aux besoins des brebis en production et des agneaux en finition. *« En bio, les aliments achetés sont hors de prix ; il vaut mieux produire sa matière azotée soi-même »*. L'éleveur pratique aussi le pâturage tournant en gardant un faible chargement. *« Le pâturage tournant me permet d'offrir une herbe jeune et riche en protéines de façon renouvelée pendant la saison d'herbe. »* La combinaison de ces pratiques limite les achats et assure le revenu d'une personne dans une région agricole à faible potentiel.

Marie-Line Barjou,
Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne,
et Damien Hardy, Institut de l'élevage

Plus d'infos sur cap-proteines-elevage.fr

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

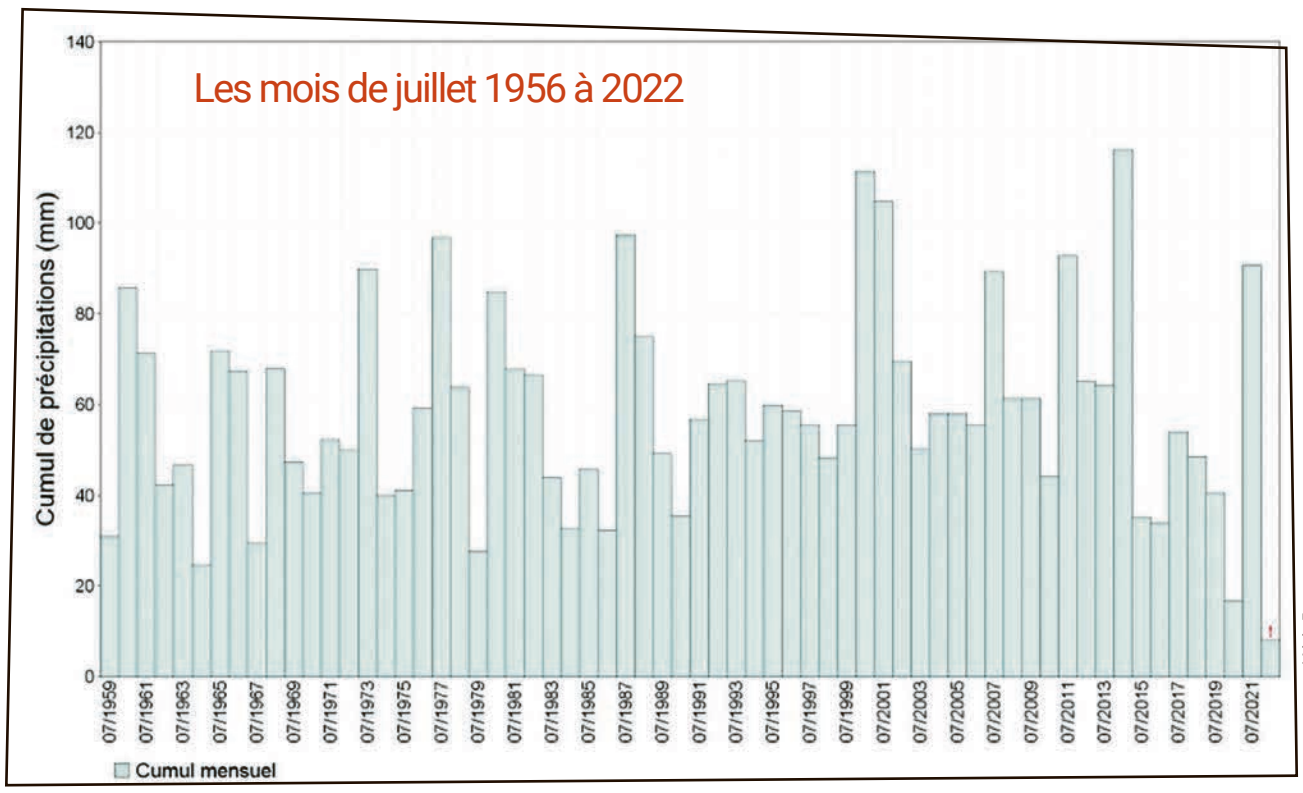
// ABREUVEMENT DES ANIMAUX

S'adapter aux changements

Selon Météo France, le cumul mensuel de précipitations est le plus bas jamais mesuré en France depuis 1959. Face à la pénurie d'eau, les éleveurs cherchent des solutions.

En juillet, Météo France indiquait que la France enregistrait son année la plus pauvre en matière de précipitations, et ce depuis 1959; forçant tout le monde à trouver des solutions pour pallier le manque à l'image des éleveurs.
Parmi eux, Pierre Gourdin-Caia et Nicolas Fallet (Gaec Fallet-Gourdin / Saint-Ouen-sur-Loire – bovin allaitant) et Gaëtan Brague (Urzy- bovin lait). Pour comprendre les tenants et les aboutissants de cette raréfaction, voici la situation de chacune de ces deux exploitations, avec les solutions mises en place pour continuer leur activité.

Chloé Monget



Météo France

Cumul mensuel des précipitations agrégées - France

Gaëtan Brague

Polyculteur-éleveur, 150 ha d'herbe, 60 vaches laitières.

Installé depuis 2017, Gaëtan Brague martèle: *« Dès le départ ce qui était le plus important pour moi était le bien-être de mes animaux. J'ai tout fait en fonction de cela depuis et je continue »*. Il se souvient: « on a commencé à nous parler de gross*es chaleurs en 2018. C'est pour cela que l'année suivante j'ai installé des ventilateurs dans la stabulation afin que mes vaches puissent avoir un air plus brassé. Dans la foulée, je me suis dit qu'il fallait que je m'occupe des abreuvoirs, car qui dit plus chaud dit plus soif! »*. Sa consommation d'eau est principalement issue du réseau et complétée par celle d'un puits.

Toujours avancer

En 2019, il met en place des abreuvoirs autonettoyants. *« J'ai 1 m d'abreuvement pour 10 vaches, et donc 6 m pour 60. Je nettoie les abreuvoirs tous les trois jours en hiver et tous les jours quand il fait très chaud, pour des raisons sanitaires. Une eau propre évite les parasites ; c'est la base »*.

Penser à l'hiver

En réflexion constante pour trouver des points d'amélioration, Gaëtan Brague souligne: *« On ne parle pas assez de l'hiver, mais il faut savoir qu'une eau trop fraîche n'est pas recommandée pour les vaches laitières. De ce fait, l'eau qui passe dans le système de refroidissement du lait est la même qui atterrit dans les abreuvoirs. Un moyen de proposer de l'eau tempérée à mes animaux et de faire une petite économie (si l'eau n'était pas la même entre l'abreuvoir et le système de refroidissement). Depuis l'installation de ce système j'ai constaté une augmentation d'eau par les vaches de 20 %. Certes, elles ont besoin de s'abreuver à la sortie de la traite, une eau tempérée est plus confortable pour elles »*.

Brise fraîche

Afin que ses animaux se sentent au frais, en été, Gaëtan a investi dans un système de brumisateur il y a un an: *« mais je ne l'ai pas encore positionné car je ne sais pas exactement où le mettre pour que la brise soit la plus efficace. Je dois penser à l'inclinaison des buses, et aussi au positionnement des tuyaux – ce qui n'est pas simple avec la présence des ventilateurs »*. Au total, les divers investissements en robotique (racleur automatique) et en matériel de confort (ventilateurs et logettes en barrières PVC), Gaëtan estime le coût à environ 300 000 euros dont 9 000 euros uniquement dédiés à l'abreuvement. Il spécifie: *« j'ai eu des subventions via les PCAE notamment et aussi l'aide de la DDT, ce qui m'a permis de réaliser cet investissement. Nous ne sommes pas seuls pour mettre en place des solutions, il faut juste prendre son temps pour faire les démarches »*.

Consommation

Gaëtan Brague continue: *« En 2021, j'ai enregistré une consommation d'eau (d'un montant de 2 234 euros / an) de 1 310 m³ à l'année, comprenant: les besoins en eau de l'atelier laitier, du lavage (tank à lait (tous les trois jours), robot de traite (lavage 3 fois par jour), nurserie, infirmerie, local technique), et de l'abreuvement. Je pense que pour 2022, cela sera à peu près équivalent voire moins car j'ai plus utilisé le puits présent sur l'exploitation. Est-ce que cette consommation importante est due aux fortes chaleurs – qui engendrent un apport plus important pour les animaux - ou à mes nouveaux systèmes mis en place? Je ne peux pas en être sûr. Je rappelle tout de même que de fortes chaleurs, entraînent une perte sur le rendement en lait. Pour ma part j'ai noté une baisse de 1,5 kg à 2 kg de lait par vache durant la canicule mais aussi de bien-être, ce qui est le plus grave pour moi. En effet, lors de grosses chaleurs les animaux souffrent beaucoup, j'ai d'ailleurs remarqué que mes vaches se concentrent vers les ventilateurs en ces périodes-là. C'est pour cette raison que je souhaite installer des brumisateurs et humidificateurs de couloirs; ce qui ne va pas arranger ma facture d'eau »*. Benoît Giroud (conseiller changement climatique, accompagnement à la réalisation et au suivi des audits carbone), précise: *« sur certaines exploitations on peut monter jusqu'à 5 kg de perte. Il y a donc un manque à gagner important »*.

Justice

Sur les potentielles restrictions, Gaëtan réagit: *« Pour le moment, il n'y a pas de restrictions d'eau demandées pour les élevages. Par contre, mon ton ne sera pas le même si cela change. Je pars du principe que nos vaches sont comme des êtres humains et qu'elles ont autant besoin d'eau que nous. Si on autorise la construction de piscine, on peut continuer à autoriser tous les systèmes hydriques qui peuvent rendre la vie plus agréable à nos animaux. En plus, nous réglons tous nos équipements pour qu'ils soient les plus résilients et efficaces possibles »*.

Avenir

Gaëtan souhaiterait à terme pouvoir solliciter un peu plus le puits présent sur la ferme pour la consommation de l'exploitation, mais cela requiert un nouvel investissement: *« Pour l'instant, la qualité de l'eau ne me satisfait pas totalement, j'envisage donc d'installer une station de filtrage pour qu'elle soit optimale pour la santé de mes animaux ». Il conclut: « Je ne pense pas qu'un puits soit indispensable sur une ferme, mais cela peut aider l'exploitant, c'est indéniable. Dans tous les cas, il faudra trouver des solutions pour continuer notre activité professionnelle, et je suis persuadé que cela passe par un assouplissement des règles – dans certains cas uniquement – pour la mise en place de moyens pour limiter la consommation d'eau du réseau, comme avec l'implantation de bassins avec un prélèvement d'eau l'hiver en volume d'étiage, par exemple »*.

Chloé Monget



Cette année, le système de ventilation installé dans la stabulation a mesuré une maximale de température à 41,7 °C et une minimale à – 6 °C (mesures en date du 22 juillet 2022 et ayant pu évoluer depuis).



Gaëtan Brague a investi dans des cornadis et des logettes en PVC pour plus de confort pour les animaux dont Lysette ici en photo.

ÉLEVAGE

58

Gaec Fallet-Gourdin

Le Gaec se compose de 594 ha SAU dont 160 de cultures, 25 ha de trèfle et luzerne, 160 ha de bords de Loire, le reste de prairies naturelles. 300 vêlages Charolais non inscrits, un atelier d'engraissement de taurillons (environ 130) et un atelier porcin (environ une vingtaine) avec vente directe.



Une des deux auges en béton mise en place il y a 4 ans environ.

Pierre Gourdin-Caira souligne : *« À Massenay, un ruisseau traverse les parcelles. Mais, depuis 5 ans, il s'assèche de plus en plus tôt. À cause de cela, nous avons mis en place, il y a environ 4 ans, deux auges en béton de 1 000 litres chacune pour un coût de 1 000 euros au total. Sur notre autre site, à Lignière, une source captée avec un système de pompe et de ballon permet d'alimenter en eau les deux stabulations s'y trouvant. Si ce système ne demande pas beaucoup d'investissement financier puisque nous payons uniquement électricité pour faire fonctionner la pompe. Néanmoins, ce procédé requiert du temps pour la maintenance et la surveillance quotidienne afin d'assurer son bon fonctionnement ».*

Se réinventer

Le Gaec Fallet-Gourdin a aussi réalisé d'autres aménagements : *« comme dit précédemment, nous avons un ruisseau qui court sur les parcelles de Massenay. Afin de proposer une eau plus pure aux animaux (pour des raisons sanitaires), nous avons mis en place cinq descentes en cailloux et des passages à gué au mois de février 2022. Nous avons eu l'aide du réseau Natura 2000 – avec qui nous travaillons main dans la main – et une subvention de l'État à hauteur de 95 % du coût total des travaux. Outre la réduction des parasites, cela permet aussi de préserver la faune sauvage présente dans le ruisseau : les écrevisses à pattes blanches ».*

Environnement

« Pour nous, il est important de travailler tout en respectant la nature qui nous entoure, car l'environnement fait partie de notre avenir » pointe Pierre Gourdin- Caira. Ce dernier et Nicolas Fallet soulignent : *« Nous avons un paysage de bocage avec des haies partout (hautes et basses), des arbres isolés… Cette ombre permet aux animaux de se préserver un peu de la chaleur et donc de rendre leur demande en eau moins présente et moins conséquente que dans d'autres circonstances. La réimplantation ou conservation des haies est donc de plus en plus importante à nos yeux ».* Néanmoins Pierre Gourdin-Caira met en évidence un autre point : *« La source et le ruisseau permettent d'abreuver une partie du troupeau environ 4 à 5 mois dans l'année, pour le reste nous restons branchés sur le réseau de distribution ».*

Prélèvements

Au total le Gaec Fallet-Gourdin dépense 7 500 euros en facture d'eau / an. Face à ce montant, ils ont la volonté de remettre en fonction la pompe pour le captage de la source afin d'alimenter les bacs. Pour remettre le tout en état (pompe et ballon tampon) il faut compter environ 11 000 euros, selon Pierre. Un investissement certain qui peut être aidé, comme il le précise : *« il y existe une subvention via les PCAE à hauteur de 55 % (pour les JA et 40 % pour les non JA). D'ailleurs la date limite des dépôts de dossier est le 3 septembre. Dans tous les cas un plafond maximum est fixé à 20 000 euros – par associés ».* Nicolas Fallet rappelle tout de même : *« Nous payons environ 7 500 euros de facture d'eau mais nous nous estimons assez heureux car nous prélevons sur le réseau le moins cher de la Nièvre (avec un coût de 0,85 euro/m³). Cela étant, je trouve cela normal de payer pour l'abreuvement de mes animaux, au même titre qu'une famille pour sa consommation. Le réseau et l'eau qui en découle profitent à tout le monde, il est donc logique que tout le monde paye sa part ».*

Douter

Installé depuis peu, Pierre Gourdin-Caira souligne que la sécheresse aurait pu remettre en question son installation : *« face aux sécheresses successives – qui empirent d'années en années – je me suis sérieusement demandé si me le lancer était une bonne idée. À l'époque, j'avais peur car peu de solutions nous étaient proposées. Mais, depuis, les choses ont évolué et nous cherchons tous des solutions pour continuer notre métier dans les meilleures conditions possibles tout en préservant cette ressource naturelle qui se raréfie. J'avoue que les conditions climatiques de l'an dernier étaient assez rassurantes, ce qui n'est pas le cas cette année. Par exemple, pour les prairies, on est le 27 juillet et on va commencer à donner du foin – normalement réservé pour l'hiver – car nous n'avons plus d'herbe dans les parcelles. Tout notre stock engrangé grâce à l'année exceptionnelle 2021, va y passer cette année car nous commençons à l'entamer plus tôt que prévu ».*

Ça coule de source

Le manque d'eau engendre aussi d'autres problèmes, comme l'expliquent les deux associés : *« nous avons environ 160 ha de bords de Loire, où nous mettons approximativement 60 vaches et 60 veaux. Avec la sécheresse, nous sommes obligés de retirer les animaux plus tôt que ce qu'imposent les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC). En effet, le niveau de la Loire n'est pas assez haut pour créer une barrière naturelle et nos vaches ont tendance à traverser ».*

Administration

Pour le moment, le Gaec ne récupère pas l'eau des toitures, mais ils ont déjà pensé à le faire : « *Cela pourrait être une idée mais cela soulève un problème : les dépôts de poussières présents sur ces structures qui saliront l'eau forcément. De ce fait, l'eau récupérée ne peut pas être utilisée pour l'abreuvement des animaux, mais on peut toujours s'en servir pour rincer le pulvé. Nous avons également pensé à faire une réserve d'eau, mais les démarches administratives sont lourdes, longues et incertaines. De plus, quel impact un tel dispositif peut avoir en aval pour nos voisins ? Pour la faune sauvage ou la flore ? Faire une retenue peut avoir des conséquences sur la biodiversité et cette question écologique est nécessaire à prendre en compte avant toute décision. Nous souhaitons que notre impact sur notre écosystème soit le moins important possible, d'où tous ces questionnements. Géré tout cela aujourd'hui – y compris les problèmes d'accès à l'eau – est indispensable pour faire perdurer l'exploitation et le cheptel ».*

Chloé Monget

Implication

Pour rappel, la Chambre d'agriculture de la Nièvre est engagée, avec la Commune de Moulins-Engilbert et le Parc naturel régional du Morvan, dans un projet de réflexion autour de la ressource en eau : voir TDB n° 1684 et 1689.



Un des aménagements réalisé sur le ruisseau – ici à sec le 27 juillet.



Au total, les deux auges en bétons ont coûté 1 000 euros au Gaec.

Bon à savoir

Certains organismes proposent un accompagnement pour trouver des solutions pour la ressource en eau. Parmi eux, il est à noter Sicarev *« qui accompagne les exploitants dans le montage des dossiers PCAE tout en proposant des solutions techniques grâce à leurs partenariats (cuve de récupération d'eau de pluie, abreuvoirs et bac à eau gros volume, etc.) »* **précise Estelle Petit, technicienne Sicarev, ou encore la Chambre d'Agriculture de la Nièvre. Benoît Giroud, conseiller changement climatique, accompagnement à la réalisation et au suivi des audits carbone, insiste :** *« une vache allaitante consomme environ 100 l d'eau par jour au-delà de 25 °C et 140 l pour une vache laitière. Au-delà de 40 °C elles refuseront de s'alimenter. Il faut donc leur proposer de l'ombre pour qu'elles puissent se réguler. De plus, les points d'eau ne doivent pas être trop loin des animaux (moins de 200 m dans l'idéal – il en va de même pour les ovins), car sinon ils n'iront pas se désaltérer. Enfin, une eau tempérée est préférable, car elles auront plus d'appétence pour boire et le bénéfice sera meilleur pour leur organisme ».* **Christophe Dagouneau, Conseiller spécialisé bovins allaitant à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre complète :** *« Ces dernières années la législation a changé notamment pour l'abreuvement dans les cours d'eau ou les mares, dont les bas-côtés ne doivent plus être altérés. On voit également que les éleveurs accordent plus d'importance à la qualité de l'eau. Les préoccupations autour de cette ressource en eau évoluent de même que l'utilisation ».* **Une formation sur la question de la potabilisation de l'eau aura lieu le 15 novembre.**

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 37.
Retrouvez plus d'information sur l'abreuvement sur :

// CAP PROTÉINES

Ensiler de l'herbe jeune pour produire plus de lait

Grâce à de l'ensilage d'herbe récoltée jeune, plus riche en énergie et en protéines, les vaches laitières ont plus d'appétit et produisent plus de lait. Une pratique intéressante testée avec succès en Bretagne.

Dans des rations sans correcteur azoté, un ensilage d'herbe précoce améliore l'équilibre entre énergie et azote. Cette herbe de meilleure qualité est davantage valorisée par les vaches qui l'ingèrent d'autant plus volontiers.

Un essai mené pendant deux ans à la ferme expérimentale de Trévarez (Finistère) le confirme. La ration hivernale du troupeau bio était composée de seulement 5 kg de matière sèche d'ensilage de maïs et 2,5 kg de MS de concentré (orge et maïs grain) plus de l'ensilage d'herbe à volonté. L'herbe, un mélange de ray-grass hybride et de trèfle violet, avait été ensilée soit à un stade jeune (montaison avec un épi à 15 cm dans la gaine), soit classiquement au stade début épiaison. Ensuite, le temps de repousse était soit de 35 jours, soit de 50 jours. Les vaches ont reçu l'un ou l'autre de ces ensilages.

10 000 euros d'économisés pour 75 vaches

Avec l'herbe jeune, moins encombrante, l'ingestion a augmenté de 4,2 kg de matière sèche par vache et par jour. Avec cette meilleure ingestion, la production quotidienne de lait a significativement grimpé de 4 kg par vache, plus précisément de 2,4 kg pour les primipares et 4,8 kg pour les multipares.

Financièrement, le gain quotidien en vente de lait (2 euros par vache) compense largement le surcoût alimentaire calculé à 0,50 euro par vache. La fauche précoce entraîne effectivement une réduction du rendement annuel (-1,5 t MS/ha) et les chantiers de coupe sont plus nombreux, ce qui augmente le coût de production des fourrages. Finalement, pour un troupeau de 75 vaches laitières, cela fait une marge sur coût alimentaire amélioré de plus de 10 000 euros en trois mois.

Cependant, il faut s'assurer de pouvoir stocker et surtout produire davantage d'ensilage d'herbe. *« En fonction de la surface disponible, on peut choisir de produire plus de lait en convertissant des surfaces en herbe, ou de diminuer le nombre d'animaux pour produire la même quantité de lait »*, recommande Valérie Brocard de l'Institut de l'élevage. Autre conseil, afin de limiter la baisse de rendement en herbe, il est intéressant de pratiquer la fauche précoce lors de la pousse active de l'herbe jusqu'à début juillet, puis de faire des enrubannés en fauche classique par la suite.

Damien Hardy, Institut de l'élevage

// EN SAVOIR

CAP PROTÉINES
innovons pour notre souveraineté protéique



Photo : Réussir SA

En ensilant l'herbe tôt, la valeur alimentaire de l'herbe et sa richesse en protéines sont préservées.



Le nouveau Carrier XT

Le Carrier XT a la capacité d'optimiser les angles du disque en fonction de la profondeur de travail souhaitée. Pour l'agriculteur, cela se traduit par une découpe complète à faible profondeur de travail, ainsi que par un excellent maintien de la profondeur et une réduction du flux de terre lors d'un travail plus profond. Ces deux facteurs contribuent à réduire la consommation de carburant.



Grâce aux rangées de disques à rotation hydraulique, le Carrier XT est capable d'optimiser ses performances.



Largeurs : 4,25, 5,25 ou 6,25 mètres. Livré en version traînée ou portée. Équipé de rouleaux simples ou doubles.

VÄDERSTAD
Là, où l'agriculture commence

AVENIR motoculture	21 Arc/Tille - Ménétreux	03 80 63 07 77
BASSET	10 Polisot 10 Channes - 10 Bar sur Aube	03 25 29 61 10
DACHARD	58 St Benin d'Azy	03 86 60 21 80
SARL GIACOMEL 21130 AUXONNE	21 Auxonne	03 80 27 08 00
MALECOT POIRIER AGRI	58 Saint-Loup - 89 Ligny le Châtel	03 86 26 24 49
Groupe Sureau Sureau Europagri	89 Avallon - Tonnerre - 58 Tannay	03 86 34 18 35

// GRANDES CULTURES

21

C'est reparti

Le président de Dijon Céréales aborde la nouvelle campagne qui vient de débuter.



Didier Lenoir, la semaine dernière à Charmes, près de Mirebeau.

La pluie a fait son retour, enfin, le week-end du 15 août. Les millimètres varient selon les secteurs, mais de nombreux agriculteurs ont tout de même pu semer leur colza avec sérénité. *« Ça, ce n'était pas gagné à l'avance, surtout avec le temps très sec que nous avions il y a encore quelques jours »*, observe Didier Lenoir, qui a sorti son semoir dès le 12 août. Le *« pari »* de l'implantation semble réussi, pour l'instant.

Les surfaces en colza, elles, devraient connaître une belle augmentation dans le département, comme l'imagine le président de Dijon Céréales : *« je pense qu'il devrait s'en faire 15 ou 20 % en plus. Du moins, dans les intentions… Le colza a sans doute été notre plus belle surprise à l'échelle de la Côte-d'Or, lors de la dernière campagne. Pourtant, il n'y a pas eu de révolution en termes de protection des plantes, nous avons eu la chance, tout simplement, d'avoir un peu moins d'altises… Espérons qu'il en soit de même cette année, l'avenir nous le dira. Dans tous les cas, nous attendons une alternative au Boravi rapidement, pour pouvoir se protéger de ces insectes ravageurs en cas de besoin »*. Une autre culture, de la même famille que le colza, aura le vent en poupe d'ici peu, en l'occurrence la moutarde. L'AGPMB rencontre en effet un réel succès dans sa recherche de surfaces de production. Didier Lenoir fait partie de ceux qui tenteront l'aventure pour la toute première fois, sur une surface de 20 ha.

Une grande précocité

L'actualité des productions végétales, c'est aussi les récoltes des cultures d'été. La moisson de tournesol a commencé dès la première semaine d'août. *« La précocité est très marquée cette année. Récolter à cette date est rare, même si cela s'est déjà fait dans le passé »*, commente Didier Lenoir. Le tournesol devrait mieux s'en sortir que le soja et le maïs, selon l'agriculteur de Charmes : *« il a beaucoup moins souffert mais si nous arrivons à une moyenne entre 20 et 22 q/ha à l'échelle de la coopérative, ce sera déjà bien. Pour ceux qui auront la chance de dépasser les 25 q/ha, le tournesol sera l'une de cultures les plus rentables de l'année. Dans les zones les plus séchantes, ce sera forcément plus compliqué… La récolte avait été bonne l'an passé et les résultats avaient motivé les agriculteurs à recommencer : le hasard fait bien les choses car nous faisons face à une grande demande en huiles et le tournesol était très recherché. Malheureusement, les cours sont en net retrait depuis une quinzaine de jours (disponible sécurisant en colza, canola, palme et retour des exportations ukrainiennes). Cette culture représente aussi une possibilité de tête d'assolement, c'est un autre avantage »*.

Plus compliqué

La donne sera totalement différente pour le soja et le maïs, tempère Didier Lenoir : *« la floraison du soja est intervenue en pleine canicule. Il manque aujourd'hui des étages. Des grains manquent dans les gousses et certains n'ont pas rempli… La récolte s'annonce très décevante. Pour le maïs, nous sommes un peu dans la même problématique. Ce sera encore une fois très hétérogène dans le département, car j'ose imaginer que les secteurs les plus propices, dans les meilleures terres, auront beaucoup mieux résisté. Avec des récoltes plus précoces, la bonne nouvelle viendra des frais de séchage, qui devraient être limités. Cela tombe bien, car le prix du gaz a considérablement augmenté »*.

Des turbulences

Les prix des fertilisants et des carburants inquiètent forcément pour ce nouvel exercice. *« Ils sont fortement liés aux cours du pétrole et du gaz. Il faut beaucoup d'énergie pour fabriquer et transporter de l'engrais »*, rappelle le président de la coopérative. Une problématique de disponibilité pourrait également être rencontrée : *« notre coopérative est déjà positionnée pour couvrir 75 % des besoins en engrais de nos adhérents sur la campagne et en particulier le printemps 2023, période de forte utilisation. Dans le contexte actuel de tension, c'est une sécurisation importante en volumes et en prix. Sur ce dernier point, notre service approvisionnements a mis en place un « prix construit de campagne », qui sécurisera au maximum nos adhérents vis-à-vis de la volatilité des cours »*.

AG

58

Boursagri : une plateforme de contrats

// OUTIL NUMÉRIQUE

Les établissements Jeudy ont élaboré – en partenariat avec Over Scan – une application de mise en relation acheteurs / vendeurs céréaliers. Nommée Boursagri, elle compte aujourd'hui 2 500 inscrits dans l'Hexagone.

« Le principe de Boursagri est simple : l'acheteur ou le vendeur rentre son ordre sur l'application, puis, en fonction de divers points (année de récolte, produit, prix, zone de période de chargement) une mise en relation avec un vendeur ou un acheteur se fait. Une fois que le contrat est validé, nous – établissements Jeudy – payons l'exploitant agricole qui s'engage à respecter les clauses du contrat. Puis, l'acheteur s'engage à se procurer la marchandise dans les temps. Ce système permet à l'acheteur comme au vendeur d'avoir des garanties via notre entreprise » détaille Raphaël Jeudy, directeur général des Établissements Jeudy avant de poursuivre : *« Mais surtout cela permet à l'agriculteur de gagner entre 5 et 10 euros par rapport aux prix de marché »*.

Cette application, mise en fonction en 2019 est le fruit d'une volonté bien particulière : *« aller de l'avant en s'emparant des outils numériques pour transformer notre métier afin de le rendre plus efficace et plus simple. Issue d'une longue réflexion, cette application est le fruit de travaux qui ont débuté en 2017 »*.

Cette période de travail de deux ans fut dédiée à plusieurs étapes *« essentielles pour parvenir à un résultat adapté à notre public. Parmi ces étapes, la phase de test auprès d'exploitants a été déterminante pour nous et elle aura duré un an. Certes, cette période peut sembler assez longue mais elle était nécessaire pour cibler les éléments à revoir ou améliorer via les retours du terrain, et donc des utilisateurs zéros. Nous souhaitions démarrer avec une plateforme sans aucun bug et ce fut le cas grâce à un travail acharné »*.

Inscription gratuite

« Nous voulons que les inscrits puissent trouver toute satisfaction avec cette application, que ce soit sur la facilité d'utilisation ou la qualité des contrats. Nous visons la fidélisation et une régularité dans les dépôts d'ordre afin que l'outil prenne tout son sens. Tout cela vient s'ajouter notre volonté de rendre les exploitants maîtres de leur production et autonomes dans la vente – cela implique donc qu'ils puissent stocker leur production ». Pour rappel, l'inscription est gratuite pour les utilisateurs et les établissements Jeudy – gestionnaire de Boursagri et garant des contrats – se rémunèrent via une commission d'environ 1,5 % sur les transactions.

Toujours évoluer

Afin de faire connaître cette application auprès des exploitants, les Établissements Jeudy vont sur le terrain : *« nous organisons des réunions avec 4 ou 5 agriculteurs intéressés et nous leur expliquons le fonctionnement de l'outil, et répondons à leurs questions. Nous avons leur confiance, méritée grâce à 100 ans de savoir faire de notre part »*. Pour le moment, les dépôts d'ordre ne sont pas disponibles pour les exploitations en bio mais vise, à terme, *« à répondre à toutes les agricultures »*, souligne Raphaël Jeudy.

Petite structure

Raphaël Jeudy conclut : *« Nous restons une entreprise familiale qui souhaite conserver ce lien privilégié avec le terrain, rassurant pour nos clients puisqu'en cas de soucis ils peuvent venir nous voir sans problème. De plus, cette équipe restreinte permet de rester viable économiquement. Enfin, afin de transmettre notre savoir-faire et l'envie d'entreprendre, nous accueillons des apprentis régulièrement. Ceci dit, nous sommes actuellement à la recherche d'un commercial afin d'assurer certaines missions – donc il ne faut pas hésiter à nous transmettre des candidatures (accueil@boursagri.com ou au 04 70 47 73 47) »*.

Chloé Monget

Histoire

Les Établissements Jeudy ont été créés en mai 1923 et sont désormais actifs dans l'Allier, le Cher, la Nièvre, la Creuse et le Puy-de-Dôme, notamment. *« Nous avons des compétences variées : semences, produits de protections, aliments et traitement des semences. Nous avons aussi obtenu notre agrément bio en vue de développer prochainement une offre sur cette catégorie »* souligne Raphaël Jeudy. Le 26 mai 2023, l'entreprise fêtera ses 100 ans. Rendez-vous est pris au Montet, même si, pour le moment, le programme est gardé secret…



Boursagri

Dépôt d'ordre fictif sur l'application Boursagri.



Boursagri

L'application Boursagri a été lancée officiellement en 2019.

VIGNE

// VENDANGES

89

Top départ pour les crémants

Les vendanges ont débuté dans l'Yonne, comme toujours par les crémants. Après trois années de récolte à faible quantité, celle de 2022 est prometteuse. Une année également marquée par un état sanitaire qualifié de *« parfait »*.



Les premières grappes de pinot noir sont arrivées lundi aux Caves de Bailly Lapierre.

Enfin une bonne année ? C'est en tout cas dans ce sens que semble aller la récolte de 2022 pour les vins de Bourgogne. « *2022 arrive après trois années de faméliques récoltes, puisqu'en associant 2019, 2020 et 2021, on arrive à une récolte à peine supérieure à celle obtenue en 2018 (un constat fait aussi bien pour les crémants que pour les vins tranquilles)* », assure Sylvain Martinand, œnologue et maître de chais aux Caves de Bailly Lapierre.

Même si le potentiel de rendement était annoncé bon, cela n'était pas gagné au vu des conditions climatiques des derniers mois. « *On a subi, comme tout le monde, trois canicules et une sécheresse exceptionnelle. On a eu un peu d'eau ces dernières semaines ce qui sauve la récolte* ».

Car la canicule peut avoir des conséquences importantes sur le développement du raisin. « *Cela le bloque (le développement), ce qui empêche le raisin d'avancer en maturité. La vigne se protège pour assurer sa survie. Et si pour cela elle doit supprimer le fruit, elle le fait. À cette période, il est trop tard pour le supprimer, mais elle n'envoie plus assez d'énergie pour qu'il se développe, prenne de la maturité, du jus et de la couleur. On était dans ce phénomène jusqu'aux épisodes de pluie qui corrigent un peu le tir* », explique Sylvain Martinand. Une grosse hétérogénéité est toutefois à constater, la pluie n'étant pas tombée partout.

Une précocité devenue presque habituelle

2022 est une nouvelle fois marquée par une précocité dans la date du début des vendanges. « *C'est peut-être devenu une banalité de dire cela depuis dix ans, mais des vendanges au 22 août, les personnes de la génération précédente ne connaissaient pas. Eux vendangeaient plutôt entre fin septembre et début octobre* », rappelle l'œnologue. « *Désormais, les vendanges démarrent en août presque une année sur deux* ».

Alors que les Caves de Bailly Lapierre fêtent leurs 50 ans cette année, Sylvain Martinand relève un chiffre marquant : « *en 50 ans, on a quasiment gagné un mois et demi sur la date de départ des vendanges. Sur une plante pérenne, c'est très important. Aussi, en août, il fait plus chaud, les journées sont plus longues qu'en septembre ou octobre, cela demande donc une logistique différente* ».

Quant à l'état sanitaire, qui était problématique l'an passé ? « *Globalement, à l'heure actuelle, il est parfait* », constate-t-il.

Les degrés d'alcool sont, eux aussi, bons. « *Pour les crémants, on a le droit de commencer la récolte autour de 9° d'alcool potentiel. Là, on entre 9,5 et 10° sur les premiers pressoirs que l'on a fait, qui ne sont que des pinots noirs (lors de la rencontre mardi)* ».

Pour les Caves de Bailly Lapierre et ses 80 associés coopérateurs, comme pour tous les vignerons de la région Bourgogne, « *le but, que ce soit en crémants ou en vins tranquilles, c'est d'avoir de l'équilibre et d'avoir des vins qui respectent leur identité bourguignonne. L'équilibre nécessite de l'acidité, indépendamment de la maturité* ».

Une fois récolté, le crémant de bourgogne ne pourra être mis en bouteille qu'à partir du 1er décembre. « *Il y a ensuite une obligation de stockage des bouteilles pour une durée de 9 mois avant d'avoir le droit de les manipuler* ». Il faudra donc attendre un peu avant de pouvoir se procurer le millésime 2022.

Christopher Levé

// FOIRE AUX VINS

58

Un rendez-vous incontournable

Le 15 août dernier, les bords de Loire à Pouilly-sur-Loire accueillaient leur traditionnelle foire aux vins ; une année chargée d'émotions annonçant des changements.



Les clients étaient nombreux lors de la Foire aux vins de Pouilly-Fumé.



Florian Fargeau en pleine discussion avec des clients.

La 68e édition de la Foire aux vins de Pouilly a eu lieu après deux ans d'absence, à cause des restrictions sanitaires. Un moment privilégié pour « *mettre en avant le savoir-faire des vignerons de l'AOC Pouilly-Fumé, mais aussi faire rayonner notre territoire* » pointe Katia Mauroy, présidente du syndicat viticole de l'aire AOC de Pouilly. Cette année, pour déguster les fameux nectars sur les stands, il fallait acheter son verre : « *Nous avons opté pour cette solution pour des questions de praticité et d'hygiène* » détaille Katia Mauroy.

S'adapter

Au total, environ 40 exposants étaient présents, dont 13 vignerons (dont un fidèle venu de Charentes pour présenter son pineau et son Cognac). « *Historiquement, le 15 août tombait bien : après les vacances des vignerons et avant les vendanges* » souligne Katia Mauroy, « *mais, celles-ci s'avançant de plus en plus au fur et à mesure des années, les vignerons ne sont pas tous disponibles à cette date, c'est pour cette raison que nous pensons à la modifier pour l'année prochaine, afin que plus de viticulteurs puissent se libérer pour participer et organisé* ». Gilles Blanchet, exploitant viticole à Saint-Andelain insiste : « *Depuis une dizaine d'années, nous avons fait les vendanges huit fois en septembre ; preuve que le réchauffement climatique a des conséquences sur notre organisation* ».

Être là

Un point de vue partagé par Florian Fargeau, vigneron au Bouchot (Domaine Blondelet Fargeau) : « *les vendanges se font de plus en plus tôt, ce qui empêche certains de participer à cet événement, qui est pour moi, incontournable. Je pense qu'il faut continuer à se mobiliser et à se fédérer autour de ce rendez-vous qui est utile à tous, vignerons comme amateurs de vins. De plus, après deux ans de restrictions, cela n'a pas de prix de pouvoir rediscuter avec la clientèle présente* ».

Bilan

Lors de la foire a également eu lieu la remise de prix du Concours Général Agricole de Paris et du concours de la Foire (voir encadré dédié), Katia Mauroy a, pour l'occasion, fait un point sur les ventes, entre autres : « *Aujourd'hui, nous exportons vers plus de 110 pays dont les USA qui ont doublé leurs importations. Pour le reste le Royaume-Uni reste en première place des exportations, suivi donc par les USA et la Belgique qui prend la troisième place. Cela prouve que notre production est appréciée à l'internationale, et que l'AOC Pouilly-Fumé rayonne. Après la récolte 2021 qui n'avait pas été épargnée par la grêle et le gel, celle de 2022 devrait ressembler à 2019 avec des périodes de froid, puis de grande chaleur – avec humidité – qui ont permis une pousse rapide de la vigne. Nous nous préparons à une vendange précoce. Enfin, rappelons que nous continuons à travailler sur notre étude terroir et climat (voir TDB n° 1669), afin, à terme, de connaître au mieux notre environnement et s'adapter pour la pérennité de notre vignoble* ».

Chloé Monget

Médaillés

Concours de la Foire aux vins 2022 : Pouilly-sur-Loire :
1. Domaine Serge Dagueneau et Filles
2. Domaine de la Forge
3. Domaine Gilles Chollet

Pouilly-Fumé :
1. Domaine Blondelet Fargeau
2. Domaine Tinel Blondelet
3. Domaine Francis Blanchet

// PHOTOVOLTAÏQUE

21

Le soleil ne fait pas tout

Les années et les mois les plus productifs en matière de photovoltaïque varient selon plusieurs critères propres à chaque exploitation. Illustrations en Côte-d'Or.



Si vous venez de battre votre record mensuel ou annuel de production photovoltaïque, votre voisin ne peut peut-être pas en dire autant. Et inversement. De nombreux facteurs propres à chaque installation favorisent ou limitent la production de kilowattheures. Pour l'illustrer, une douzaine d'agriculteurs du même département, la Côte-d'Or, ont été sollicités dans un petit sondage électronique. Malheureusement, seuls deux d'entre eux (Vincent Lavier près d'Is-sur-Tille et Anthony Clair près de Pouilly-en-Auxois) ont retourné le questionnaire. Avec seulement deux réponses, l'idéal aurait été une comparaison entre deux producteurs de la même commune, mais les éléments renseignés donnent tout de même une première tendance.

Aucune similitude

La première question s'intéresse au mois le plus productif de l'année en cours, juillet inclus. Chez Vincent Lavier, c'est le mois de mai qui a été le plus fructueux. Sur l'exploitation d'Anthony Clair, le meilleur bilan mensuel est observé en juillet. Le second point s'intéresse à l'année la plus productive entre 2019, 2020 et 2021. Les résultats des deux agriculteurs sont là encore différents : Vincent Lavier signifie 2020 alors que du côté d'Antony Clair, 2019 a été l'exercice le plus généreux. Enfin, les deux exploitants sont invités à relever et classer leurs trois meilleurs mois de ces trois dernières années. Une fois encore, de grandes disparités sont observées. Pour Vincent Lavier, les *« tiercés »* dans l'ordre sont juin, août, mai en 2019, juillet, mai, avril en 2020, juin, avril, juillet en 2021. Chez Anthony Clair, les résultats sont les suivants : mai, juin, juillet en 2019, avril, mai, août en 2020 et avril, mai, juin en 2021.

Interprétation

Sylvie Lemaire, spécialisée dans les dossiers énergie à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, accepte à son tour de se prêter à l'exercice en analysant ces résultats. Une première remarque est formulée sur les mois les plus productifs de l'année : *« C'est une particularité connue de tous les agriculteurs orientés dans le solaire : les mois les plus chauds, en l'occurrence juillet et août, sont rarement ceux qui enregistrent la plus grande production. Nous le voyons bien dans les résultats des deux agriculteurs, ce serait également le cas si l'échantillon du sondage était plus important. Cela s'explique par l'effet chaleur qui inhibe la production. Autrement dit, les installations chauffent un peu trop l'été »*. Cette tendance ne va sans doute pas s'arrêter selon Sylvie Lemaire : *« les panneaux les plus récents sont moins sensibles à cet effet chaleur mais dans le même temps, ces mêmes panneaux sont désormais montés sur des bacs en acier, qui eux-mêmes favorisent la réverbération de la chaleur et peuvent accentuer la chute de production. À l'époque, les panneaux étaient en intégration totale, la chute de production était moindre mais des problèmes d'étanchéité étaient rencontrés, c'est ce qui a motivé ces changements »*.

Interférences de facteurs

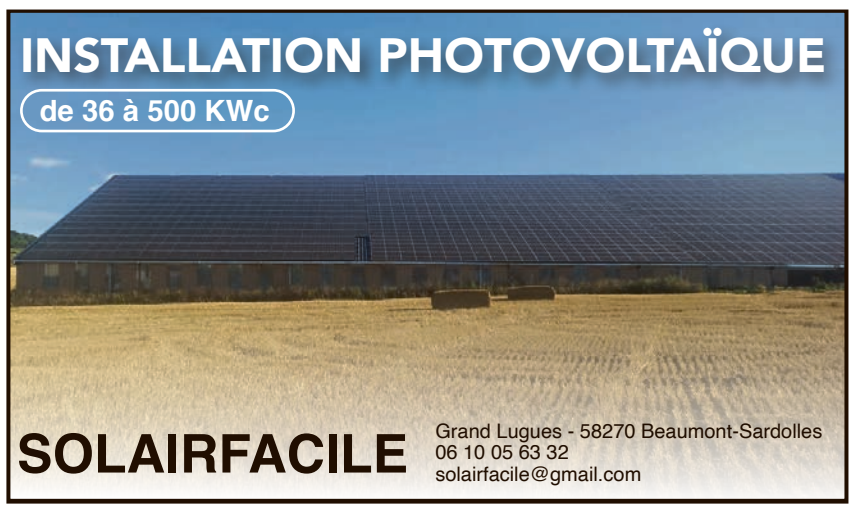
La présence de nuages et de soleil plus ou moins importante à Is-sur-Tille et Pouilly-en-Auxois ne saurait expliquer à elle seule les différences de résultats des deux sondés. *« De nombreux facteurs interagissent dans chaque cas, en plus du type de montage évoqué précédemment »*, souligne Sylvie Lemaire, *« dans l'idéal, il faudrait connaître les caractéristiques de ces toitures et notamment leur date d'installation, mais plusieurs aspects généraux peuvent être cités. La technologie dans le photovoltaïque ne cesse d'évoluer et les panneaux ne répondent pas tous de la même façon. Les plus récents captent davantage la luminosité ambiante que les rayons directs, c'était plutôt l'inverse dans les premières années du photovoltaïque. L'orientation et l'inclinaison de la toiture ont aussi leur importance, les rayons lumineux n'arrivent pas avec le même angle selon les structures. L'environnement du bâtiment est un autre élément à prendre en compte : la réverbération peut être plus ou moins importante et jouer un rôle sur les performances à un instant t »*.

AG

Hausse des tarifs

À la suite de la publication le 28 juillet d'un arrêté modificatif, la Commission de régulation de l'énergie a publié les nouveaux tarifs pour les trimestres 2 et 3. En effet, deux effets complémentaires viennent modifier la définition de ces tarifs : le gel de la décroissance tarifaire liée aux volumes jusqu'à la fin 2022 et la modification de la date de référence pour l'application de l'indexation sur l'inflation (coefficient Kn). Les effets conjugués de ces deux modifications amènent à un nouveau calcul des tarifs pour le trimestre 2, qui s'est achevé le 31 juillet, et le trimestre 3 qui débute au 1er août (uniquement en France métropolitaine continentale). Ces modifications visent à prendre en compte la hausse des coûts que connaît la filière photovoltaïque à la suite de la reprise économique mondiale postérieure à la crise sanitaire de la Covid-19, des tensions sur les matières premières et la logistique, ainsi que de la guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine.

Tarif du 01/08/2022 au 31/10/2022	*Rappel tarif trimestre précédent prévu*	*Trimestre précédent après recalcul*	
Tarif achat vente en totalité			
≤ 3 kWc	20,22	18,14	19,51
≤ 9kWc	17,18	15,42	16,58
≤ 36 kWc	*12,31*	*11,15*	*11,87*
≤ 100 kWc	*10,70*	*9,69*	*10,33*
≤ 500 kWc	*11,07*	*10,03*	*10,68*





// ENTREPRISE

SPAI a fait son show à Montacher-Villegardin

Le distributeur Köckerling, basé à Malay-le-Grand, continue d'animer les fins de moissons avec cette 3e présentation en 3 ans d'existence. SPAI avait donné rendez-vous aux agriculteurs sur les terres de M. Senoble à Montacher-Villegardin pour une soirée de présentation de la gamme déchaumage et semoirs du constructeur allemand. Au programme, des nouveautés et de la convivialité.



Forte affluence pour cette soirée de présentation de 15 déchaumeurs et semoirs Köckerling.



L'Allrounder 12 m en version semis, équipé spécialement pour le marché français.



Première présentation nationale pour l'Allrounder Flatline, destiné au déchaumage superficiel et scalpage, désormais disponible en 9 m.

Force est de constater que les invitations en fin d'après midi ont l'air de plaire aux agriculteurs, qui peuvent venir s'informer et échanger sans pour autant sacrifier une journée de travail. Près de 500 agriculteurs de l'Yonne mais également des départements voisins : Loiret, l'Aube, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Marne, Essonne… ont répondu à l'invitation de SPAI. Avec 15 machines présentées au travail, le déplacement valait la peine pour qui a des projets d'investissement. Signe que le partenariat entre Köckerling et SPAI est fort, certaines nouveautés étaient présentées pour la première fois en France. Un profil de sol, expliqué et analysé par Samuel Boucher, de la société de conseil indépendant Phytosol, a commencé cette présentation.

L'Allrounder Flatline s'étale à 9 m

Parmi elles, l'Allrounder Flatline est désormais disponible en 9 m en plus des versions 6 et 7,50 m. Ce déchaumeur à 6 rangées de dents espacées de 13 cm est destiné au déchaumage superficiel et au travail du sol jusqu'à 15 cm de profondeur. Son grand dégagement de 64 cm assure un bon écoulement des résidus végétaux. Son terrage est contrôlé par quatre roues de jauge à l'avant du châssis et, à l'arrière, par le double rouleau STS de 530 mm de diamètre. Il peut s'ajuster hydrauliquement au travail, une opération facilitée par la présence d'un repère gradué. Elles reçoivent des pointes de 60 mm de large ou des socs patte d'oie de 200 mm d'envergure pour le scalpage sur toute la largeur de travail sans manques. L'Allrounder Flatline était présenté avec l'option rouleau hacheur hélicoïdal à l'avant.

Semis grande largeur avec l'Allrounder Profiline.

Présenté aussi pour la première fois, l'Allrounder Profiline 12 m a été adapté pour le marché français afin de répondre aux agriculteurs désireux de réaliser un semis superficiel avec un très gros débit de chantier. Deux trémies Boxer de 1 450 l chacune, gérées par un terminal Isobus, ont été associées à l'Allrounder avec deux turbines pour alimenter correctement les deux têtes de distribution. Ce déchaumeur constitué de 5 volets assurant un suivi de terrain intégral est composé d'une planche Level Board, puis de 4 rangées de dents ouvreuses pour le semis. Un double rouleau STS en U et une herse étrille assurent le plombage et le recouvrement. Ce déchaumeur nécessite peu de puissance, 150 CV suffisent pour un modèle 6 m et 250 CV pour le 12 m.

Toujours du côté des déchaumeurs à dents, l'Allrounder 600 Classic adopte désormais un nouveau châssis avec un attelage modulable en longueur pour pouvoir accueillir les équipements de semis. Il dispose de roues frontales permettant le contrôle de la profondeur, désormais gérée l'hydrauliquement et 2 rangées de herses peigne pour le recouvrement. Le pas de dents est ramené à 15 cm.

À noter que tous les déchaumeurs Köckerling (Allrounder, Trio, Quadro, Vector, Vario et Rebell) peuvent recevoir une tête de distribution pour assurer le semis.

Du nouveau aussi côté disques, avec le Rebell, qui arbore aussi un nouveau châssis et une suspension à ressort hélicoïdal, pour assurer une meilleure pénétration dans les sols à cailloux. Le Rebell est disponible avec des disques de 515 ou 620 mm de diamètre.

Des organisateurs satisfaits.

Bernard Kallenkoot et Thierry Courtois, respectivement responsables commerciaux chez SPAI et Köckerling France ne cachaient pas leur satisfaction à l'issue de cette soirée. *« Il ne faut pas oublier que notre métier consiste avant tout à expliquer nos matériels et conseiller nos clients selon leurs besoins. Et quoi de mieux que d'allier moment professionnel et convivialité »* souligne Bernard Kallenkoot. La soirée s'est terminée autour d'un barbecue dans une ambiance très conviviale.

2023 : un fort développement pour SPAI

Philippe Badoil qui dirige SPAI a annoncé lors de cette soirée, une actualité dense pour sa société. Au printemps, SPAI devrait prendre place dans un bâtiment rénové, toujours à Malay-le-Grand. SPAI développera aussi son activité agricole à Honfleur (14) et Tergnier (02) dans les deux autres entreprises dirigées par Philippe Badoil. Trois personnes ont été embauchées pour le commerce et le SAV.

// CHASSE

Le calendrier de la campagne 2022-2023

Les dates de la campagne de chasse 2022-2023 ont été dévoilées. Pour la période de la chasse à tir et de la chasse au vol, celles-ci sont fixées du dimanche 18 septembre 2022 au mardi 28 février 2023.

Pour les petits gibiers (faisan commun, vénéré, perdrix grise et rouge), la chasse est ouverte du 18 septembre 2022 au 31 janvier 2023. Et du 18 septembre 2022 au 19 novembre 2022 pour le lièvre d'Europe.

Quant aux chevreuils cerfs sika, daims et mouflons, la chasse est possible entre le 18 septembre 2022 et le 28 février 2023, à l'approche individuellement ou en battue. Le cerf élaphe peut être chassé à l'approche individuellement du 18 septembre 2022 au 28 février 2023 et en battue du 16 octobre 2022 au 28 février 2023.

Enfin, la chasse au sanglier à l'approche individuellement ou en battue est possible depuis le 15 août 2022 et ce jusqu'au 31 mars 2023.

À noter que le pigeon voyageur n'est pas un gibier, il est protégé par la loi.

Christopher Levé



La chasse sera ouverte du 18 septembre 2022 au 28 février 2023.

AG

// ÉPICERIE-BAR DE CHARRIN

58

Un succès inattendu

Sylvie Niaulat, 50 ans, ne s'attendait pas à autant d'affluence en reprenant l'épicerie-bar de Charrin et en la transformant en bar-restaurant-épicerie. Depuis le 23 avril, sa boutique ne désemplit pas.



Le vélo route passe juste devant le Petit monde de Sylvie.



Tous les plats proposés en restauration (sur place ou à emporter) sont faits par les soins de Sylvie Niaulat.



Même si son anglais est un peu loin, Sylvie explique : « on finit toujours par se comprendre avec des gestes ».

« J'ai en moyenne 150 personnes qui passent le pas de la porte chaque jour ! » s'exclame Sylvie Niaulat, 50 ans, repreneuse du bar-épicerie de Charrin. Ancienne fonctionnaire dans la restauration collective durant 15 ans, Sylvie a fait le pari fou de rouvrir cette échoppe, le 23 avril dernier, au centre du village pour y renouer avec son premier amour : la cuisine.

Avec ses grands yeux verts, Sylvie explique simplement qu'elle a toujours aimé cuisiner pour son côté convivial. *« Il n'y a rien de mieux que de se retrouver autour d'un bon plat »*. Soutenue par son époux (Christophe, 53 ans) et sa fille (Léa, 20 ans), cette *« hyperactive »*, comme elle se définit, se positionne sur la reprise de l'épicerie-bar de Charrin après deux ans de fermeture. Un choix qu'elle ne regrette absolument pas, même si l'alliance entre vie personnelle et professionnelle est dure – à cause d'une affluence de clients importante.

Projet du cœur

« J'ai toujours eu envie d'avoir mon restaurant à moi, d'être ma propre patronne et de mener les choses comme je l'entends » détaille-t-elle. *« C'est ainsi que j'ai décidé de quitter mon poste de fonctionnaire pour me lancer dans cette aventure »*. Si Sylvie voulait son restaurant, elle était consciente d'une chose : *« on ne pouvait pas rester sur l'offre qui existait avant, c'est-à-dire un bar, un dépôt de pain et une petite épicerie. Il fallait aller plus loin et surtout proposer de la qualité ! »*. En partant de ce principe, elle conjugue ainsi un bar, un restaurant, une épicerie, des plats à emporter et un coin couture. Le *« Petit monde de Sylvie »* était donc né.



Dans l'épicerie de Sylvie, les clients peuvent trouver des produits locaux.

Denrées de qualité

Pour l'approvisionnement, elle choisit de se rapprocher des producteurs locaux : *« c'est dommage d'être entourée de personnes offrant des produits de grande qualité et de ne pas faire appel à eux »*. Pour le porc, elle se fournit chez Karine Léon (Les cochonnailles de Karine à Charrin – voir TDB n° 1690), pour le bœuf auprès de l'élevage Renier (à Charrin, voir TDB n° 1688), pour les légumes auprès des Jardins Charrinois (Charrin), pour les fromages de vaches auprès du Gaec Compot (Beaumont-Sardolles), pour les fromages de chèvre auprès du Gaec de la Baravelle (Azy-le-Vif) et pour le miel auprès de Nadine Cotet (située à Verneuil). Karine Léon souligne d'ailleurs : *« Sylvie propose mes produits transformés dans son épicerie, ce qui est très pratique puisqu'elle est ouverte tous les jours alors que moi, pour la vente à la ferme, je ne suis ouverte que le samedi. Cela permet d'avoir une visibilité supplémentaire pour ma production et de travailler en bonne intelligence avec ses voisins commerçants »*. En ce qui concerne les fruits, Sylvie recherche encore un producteur local, mais n'a pour le moment pas trouvé. Enfin, elle s'approvisionne à l'Intermarché de Decize, où sa fille travaille, pour les produits divers - *« ils me font des paniers que je récupère toutes les semaines »*.

Une clientèle variée

Placée juste en face de la véloroute, Sylvie assure que *« c'est en grande partie grâce à cela qu'il y a toujours du mouvement dans ma boutique, même si les locaux sont là aussi tous les jours ! Mais, je ne m'attendais pas du tout à autant d'affluence et certains jours nous ne pouvons pas fermer aux horaires prévus car il y a trop de monde. Mais je ne vais pas me plaindre »* sourit-elle. Cet engouement, Sylvie l'apprécie et en rit : *« Je n'ai pas été la seule à être surprise, puisque même ma banquière a été interloquée par les mouvements sur le compte de l'entreprise, à tel point qu'elle m'a rendu visite pour se rendre compte de ce qui se passait. Ma comptable également était très étonnée de tout cela ! »*. Elle insiste sur un point : *« je suis seule aux commandes, mais mon époux, et ma fille viennent régulièrement me donner un coup de main sur leurs temps libre. Parfois, sans eux, je ne pourrais pas assurer toutes les demandes »*.

Voir venir

Pour l'avenir, elle envisage éventuellement d'embaucher un saisonnier : *« soit un petit jeune qui a envie de travailler, soit un récent retraité qui souhaite avoir un complément »*, mais rien n'est décidé jusqu'à présent. Consciente que l'affluence de l'été peut être éphémère, elle commence à réfléchir à l'hiver : *« Je me prépare en me disant que cela va fortement ralentir, donc j'envisage d'organiser des soirées pour combler le manque. Nous verrons bien ce qu'il se passera, le tout est de rester prudent avec la trésorerie »*.

Très réfléchie et prévoyante, elle a opté, pour les locaux, pour un bail précaire d'un an, renouvelable : *« comme cela si le chiffre d'affaires n'est pas au rendez-vous, je ne suis pas prise à la gorge avec un bail plus long. Il faut penser à tout, et surtout au pire, quand on se lance dans une aventure pareille. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu un investissement financier au départ – de ma poche puisque je n'ai eu aucune aide – et qu'il ne faut pas se mettre en difficulté inutile »*. Elle précise tout de même que le Crédit Agricole va lui transmettre un chèque de soutien prochainement : *« je n'ai pas encore le montant, mais qu'importe, l'important est le soutien qui est d'ailleurs le bienvenu ! »*. Face à cette aventure qu'elle définit comme *« une réussite – pour l'instant »*, elle conclut : *« je ne regrette absolument pas mon choix. Mais, il faut avoir bien conscience que cela demande du courage et de l'engagement. Sans ces deux ingrédients, je pense que rien n'aurait été possible »*.

Chloé Monget

Le petit monde de Sylvie (18, rue de l'Église à Charrin) est ouvert le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 7 h 30 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 19 h Le lundi et jeudi de 7 h 30 à 13 h 30 et le dimanche de 7 h 30 à 13 h. Renseignement : 06 26 90 80 62.

// RECENSEMENT AGRICOLE

Des exploitants agricoles de plus en plus âgés

En 2020, 496 365 chefs et coexploitants dirigeaient une exploitation agricole en France métropolitaine, selon le dernier recensement agricole. Soit 18 % de moins que lors de la précédente édition en 2010. Parmi eux, un peu plus d'un quart étaient des femmes, une proportion quasi-identique à celle de 2010.

Le nombre d'agriculteurs diminue dans toutes les tranches d'âge sauf entre 60 et 75 ans. En termes d'âge moyen peu d'évolution significative : les exploitants avaient en moyenne 51,4 ans en 2020, contre 50,2 ans dix ans plus tôt, soit un an de plus. Même si la part des moins de 40 ans se maintient autour de 20 %, celle des 60 ans et plus est passée de 20 % à 25 % entre les deux recensements.

55 ans et plus sur la moitié des exploitations

Les exploitants considérés comme « seniors » à partir de 55 ans qui sont déjà ou seront concernés par l'ouverture des droits à la retraite dans la décennie à venir, représentent désormais 43 % des effectifs, soit sept points de plus qu'en 2010. Ils sont particulièrement nombreux dans l'Ouest francilien, en Normandie et dans le Sud-Ouest ainsi qu'autour littoral méditerranéen. A contrario, la proportion d'exploitants âgés de 55 ans et plus est plus faible dans les Pays de la Loire et en Bourgogne-Franche-Comté.

La moitié des exploitations recensées en 2020 en France métropolitaine étaient dirigées par au moins un exploitant âgé de 55 ans et plus. Cette proportion était plus élevée en cultures fruitières (55 %) et en grandes cultures (54 %). Elle était également plus importante que la moyenne dans les exploitations de viande bovine (52 %) et en viticulture (51 %). En revanche, elle était plus faible dans le maraîchage-horticulture ou dans les élevages de porcs et de volailles. Autre observation : les exploitations dirigées par un agriculteur « senior » sont à 60 % des micros ou des petites exploitations, soit six points de plus que celles dirigées par des exploitants de moins de 40 ans. Ces exploitations à la tête desquelles se trouvent des « seniors » sont moins souvent conduites en agriculture biologique (9 % contre 19 %) et moins fréquemment impliquées dans la vente en circuit court (19 % contre 31 %). Avenir incertain parmi les exploitations dirigées par des « seniors », se pose la question de leur devenir pour celles où travaille au moins un exploitant ayant déjà dépassé 60 ans. En 2020, elles représentaient un peu plus d'un quart des exploitations (104 000) et cultivaient 5,1 millions d'hectares. Dans ces fermes, un tiers des agriculteurs concernés ne savaient pas ce que va devenir leur ferme dans les trois prochaines années. Cette incertitude était particulièrement marquée dans les micro-exploitations et se réduisait au fur et à mesure que la taille économique augmentait. Un autre tiers n'envisageait pas pour l'instant leur départ, une tendance plus fréquente chez éleveurs ovins-caprins (40 %), les arboriculteurs (39 %) et les viticulteurs (38 %). Un quart seulement prévoyait une reprise de l'exploitation par un membre de la famille ou par un tiers. Cette part étant plus importante dans les unités de grande taille économique. Enfin peu d'agriculteurs prévoient une disparition de leur exploitation pour l'agrandissement d'autres fermes et encore moins pour un usage non agricole. Ce qui à terme pose la question du modèle traditionnellement familial des exploitations agricoles françaises.



Freepik

La proportion d'exploitants âgés de 55 ans et plus est plus faible en Bourgogne-Franche-Comté.

Les jeunes plus impliqués dans les circuits courts et en agriculture biologique

Le recensement s'est livré à une analyse des exploitants qui se sont installés entre 2010 et 2020. Sans surprise, ils sont en moyenne plus jeunes (41,7 ans contre 55,6 ans pour ceux qui se sont installés en 2010 ou avant). Les femmes sont mieux représentées 32 % contre 18 % dans la population de ceux qui se sont installés avant 2010. Moins souvent installés dans le cadre familial, ces chefs ont un niveau de formation plus élevé (74 % au niveau baccalauréat, 44 % en formation supérieure contre respectivement 48 % et 22 % pour les autres). Ils sont souvent à la tête de micro ou de petites exploitations dans 61 % des cas (vs 52 %). En effet, ces fermes sont plus fréquemment conduites en circuit court (32 % contre 20 %) ou en agriculture biologique (19 % contre 10 %). Logiquement on les trouve davantage dans la production de légumes (42 %) et moins en élevage bovin (19, 18 et 17 % selon l'orientation viande, lait et mixte).

Les salariés de plus en plus présents

En 2020, d'après le recensement agricole, 758 000 personnes travaillaient de façon permanente sur les exploitations agricoles en France métropolitaine, soit 208 000 de moins qu'en 2010 (-21,5 %). Ces personnes sont d'abord des chefs d'exploitation et les éventuels coexploitants (65,4 % des actifs permanents). Les membres de leur famille qu'ils emploient représentent 12,1 % des actifs et les salariés non familiaux (22,5 %). L'ensemble de ces actifs assurait 88 % du volume du travail agricole, soit 583 000 équivalents temps plein ou ETP, le solde étant réalisé essentiellement par la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, soit 75 600 ETP. Le volume de travail total (659 500 ETP) a diminué de 10,8 % en dix ans. Concrètement sur la période, le travail familial a fortement diminué en lien avec le recul marqué du nombre de chefs, de coexploitants et de permanents familiaux. Le recul atteint -27,5 % en nombre de personnes et -16,5 % en ETP mais il a été partiellement compensé par l'accroissement de l'emploi permanent salarié non familial (+8,2 % en ETP). Cette hausse du salariat, est particulièrement significative dans les formes sociétaires (EARL, Gaec…) dont le nombre s'est accru de 9,2 % sur la période. Bref, en 2020, 68 % du volume de travail agricole était réalisé dans une exploitation sociétaire. Parallèlement au développement du salariat, 56 % des exploitations ont eu recours à des prestations de service réalisées par des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou un autre prestataire. Un chiffre identique à celui de 2010. Mais le volume de travail externalisé a fortement progressé. Il est estimé à 23 400 ETP dont 14 800 ETP pour les ETA, soit pour cette dernière forme de sous-traitance une hausse de près de 40 % en dix ans. Le recours aux prestataires extérieurs est d'autant plus élevé que le potentiel économique de l'exploitation est important, note le ministère de l'Agriculture.

// SOCIAL

La MSA Bourgogne verse l'allocation de rentrée scolaire

Versée dès le 16 août par la MSA Bourgogne, l'allocation de rentrée scolaire (ARS) aide, chaque année, les familles à financer les dépenses générées par la scolarité de leurs enfants, âgés de 6 à 18 ans.

L'allocation de rentrée scolaire est versée automatiquement sur les comptes bancaires à partir du 16 août. Le délai de virement est variable selon les banques.

Cette année, 3 176 enfants bénéficient de cette allocation pour un montant de 2 158 336 euros. Le montant versé dépend de l'âge de l'enfant (de 6 à 18 ans) et prend en compte la revalorisation de 4 % annoncée par le Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des bénéficiaires de prestations sociales.

Montants nets de l'ARS pour la rentrée scolaire 2022

Conditions relatives à l'âge de l'enfant	Montant net par enfant
Enfant âgé de 6 à 10 ans	392,05 €
Enfant âgé de 11 à 14 ans	413,69 €
Enfant âgé de 15 à 18 ans	428,02 €

Pour les 16-18 ans, afin de bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire, n'oubliez pas de déclarer à votre MSA que votre enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2022-2023. Cette démarche s'effectue directement en ligne sur bourgogne.msa.fr, dans Mon espace privé.

D'après communiqué

Pour plus d'information sur l'allocation de rentrée scolaire et les démarches à effectuer, rendez-vous sur : https://bourgogne.msa.fr/lfy/web/msa-de-bourgogne/famille/allocation-rentree-scolaire

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Concours et exposition-vente

• 27 août

Le comice d'Arnay-le-Duc organise son concours et son exposition-vente d'ovins vendredi 27 août en matinée. Entré libre de 9 h à 13 h.

Renseignements : 06 87 85 06 99.

NIÈVRE

// Portes ouvertes

• 2,3 et 4 septembre

Le Gaec des Morillats organise une porte ouverte les 2, 3 et 4 septembre avec la présentation d'une quarantaine de veaux reproducteurs (à la vente), le tout en partenariat avec la Sicarev Coop.

Renseignement : Gaël Duvernoy : 06 33 49 46 88

// Portes ouvertes et vente

• 16 septembre

Valentin Fassier, éleveur à Sampanges (Gimouille) organise, en partenariat avec le Marché de Sancoins, une vente de reproducteurs Charolais inscrits. Ainsi 12 veaux, 3 dix-huit mois et 2 taureaux adultes seront présentés, le 16 septembre. La présentation des animaux aura lieu à partir de 10 h et la vente s'effectuera à partir de 15 h.

Renseignements : Valentin Fassier au 06 45 50 00 01

// Deux événements au lycée Nevers-Challuy

• le 30 septembre et 1er octobre

Alsoni Conseil Élevage organise, le 30 septembre uniquement, une journée dédiée à la pelvimétrie au lycée agricole de Nevers-Challuy sur l'exploitation de l'établissement. Pour rappel, la pelvimétrie permet : *« d'aborder les vêlages plus sereinement tout en planifiant au mieux son plan d'accouplement »* souligne Stéphanie Moreau, technicienne Alsoni avant d'ajouter : *« cela permet de mieux anticiper les vêlages afin de limiter au maximum les césariennes et donc les problèmes qui y sont liés (stress, cicatrisation, retour en chaleurs plus long, difficulté de lactation, etc.) »*. La matinée sera consacrée à partir de 9 h à des ateliers portant sur la conduite autour du vêlage, avec à 11 h une démonstration de prise de mesures d'ouverture pelvienne. L'après-midi se déroulera sur le même principe avec les ateliers à 13 h 30 et une démonstration à 15 h 30. Cette journée est ouverte et gratuite pour tous. La Chambre d'Agriculture de la Nièvre et le GDS s'associent à cet événement. En parallèle, l'exploitation du lycée organisera, le 30 septembre et le 1er octobre, une vente de reproducteurs.

Renseignements pour la journée pelvienne : 06 33 63 69 23

Renseignements pour la vente de reproducteurs : 06 07 72 02 07 ou 03 86 21 66 05

YONNE

// Partager pour aller mieux

• Chaque dernier mardi du mois

Les travailleurs sociaux de la MSA Bourgogne et une psychologue s'associent pour proposer un lieu de partage destiné au monde agricole. Vous vous dites parfois : « Je me sens seul.e », « Transmettre c'est difficile », « Je suis épuisé.e et stressé.e par ce rythme », « Je me sens incompris.e, quel sens à mon travail ? » Que vous soyez salarié.e, exploitant.e, conjoint.e collaborateur.rice ou aide familial.e, prenez le temps de participer à ce collectif pour aller mieux. Venez échanger dans un cadre bienveillant et confidentiel : chaque dernier mardi du mois de 14 h à 16 h dans les locaux de la MSA d'Auxerre - 14 bis Rue Georges Guynemer.

Gratuite mais obligatoire, l'inscription est possible tout au long de l'année. Renseignements et inscriptions : Malvina Maillaut - Tél. : 06 03 43 63 52 ou Mélanie Le Corre - Tél. : 06 16 71 74 81

Déchargez-vous des contraintes en nous confiant la gestion de vos paies

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !

Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr

FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.

Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.

Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.

Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

23/08/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 306 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	E	400-450	3.43	3.52	3.47	
	U	300-350	3.41	3.52	3.50	
		350-400	3.28	3.45	3.39	0.12
		400-450	3.37	3.46	3.41	0.09
	R	350-400	3.10	3.32	3.25	
		450-500	3.25	3.25	3.25	
F	U	250-300	3.06	3.06	3.06	
		300-350	3.18	3.20	3.19	-0.04
		350-400	3.08	3.29	3.27	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 133 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	450-500	3.17	3.31	3.22	
		500 et +	3.08	3.17	3.11	
F	U	300-350	3.21	3.31	3.25	
		350-400	3.20	3.24	3.22	0.09

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 280 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.56	2.67	2.61	0.12
	R	+ 500 kg	2.10	2.32	2.17	
F	U	24 à 36 mois	2.57	3.15	2.88	-0.16
		- 5 ans	2.61	3.08	2.79	-0.10
		5 à 10 ans	2.55	3.08	2.71	-0.09
		+ 10 ans	2.47	2.67	2.56	-0.03
	R	24 à 36 mois	2.26	2.55	2.37	-0.41
		- 5 ans	2.23	2.94	2.54	-0.14
		5 à 10 ans	2.29	2.59	2.47	-0.12
		+ 10 ans	2.00	2.48	2.23	-0.04

OBSERVATIONS

Effectif global : 719 - Taux de vente : 99 %

Broutards : L'offre augmente progressivement avec des bons lots. Les acheteurs pour la France ou l'export sont présents et assurent des transactions dynamiques à des cours en légère hausse par rapport au dernier marché. Pas d'invendus.

laitonnes / génisses 18 mois : Vente totale à des cours très fermes. L'offre est beaucoup trop faible pour couvrir les besoins.

Vaches / génisses 30 mois : Des effectifs de saison où l'on voit arriver les réformes des éleveurs suites au échographies. La qualité est très hétérogène et la préparation des animaux également. Les sujets non loin de la finition se commercialisent rapidement à des cours encore attractifs. Néanmoins, la part plus importante d'animaux maigres effrite de nouveau les cours dans toutes les catégories. Cotations à confirmer les prochaines semaines suivant la demande.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/08/2022

Effectif : 228

Broutards :	(305 - 410 kg)	980 - 1390	3,00 - 3,39
Broutards :	(430 - 465 kg)	1390 - 1590	3,21 - 3,42
Génisses 16 - 24 mois :	(365 - 390 kg)	1160 - 1180	3,04 - 3,19
Taureaux :	(895 - 1220 kg)	2280 - 3320	2,38 - 2,77
Vaches légères :		1010 - 1480	
Vaches entre deux :		1510 - 1780	
Vaches lourdes :		1810 - 2560	

Commerce actif en broutards à des cours plus fermes. Vente globale.

Peu d'apports en femelles. Tarifs fermes.

Apports toujours importants en vaches et de qualité satisfaisante. Vente quasi-totale à des tarifs plus soutenus.

Bovins gras : 15

Vaches de viande : 5,22 à 5,36 € kg de viande.

Génisses de viande : 5,38 à 5,50 € kg de viande.

Commerce actif. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/08/2022

Effectif : 135

Agneaux gras :	125 - 160	(2,92 - 3,88)
Brebis :	50 - 123	(0,74 - 1,38)

Vente sélective en agneaux avec quelques invendus.
Cours reconduits en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/08/2022

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 94 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.68	2.78	2.74	-0.01
		5 à 10 ans	2.40	2.64	2.53	-0.09

Effectif global : 116 - Taux de vente : 100 %
Vaches / génisses : Cours légèrement baissier

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

VACHES (€/kg vif) *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.10	5.32	5.20	0.00

GÉNISSES (€/kg vif) *Effectif : 15 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.20	5.30	5.25	0.00

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

22/08/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 552 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.21	3.51	3.35	-0.10
		de 38 à 44 kg	3.16	3.56	3.39	-0.12
		de 44 à 50 kg	2.93	3.41	3.18	-0.07
		+ de 50 kg	2.83	3.02	2.92	
	R	de 32 à 38 kg	2.97	3.28	3.16	0.69
		de 38 à 44 kg	2.99	3.27	3.14	0.16
		de 44 à 50 kg	2.88	2.94	2.89	0.07

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 132 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.22	1.43	1.36	0.05
	R	+ de 60 kg	0.88	1.22	1.07	-0.01
	O	- de 60 kg	0.32	0.75	0.58	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 33 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	37.00	90.00	64.00	

Agneaux de boucherie : Présence de nombreux agneaux de qualité moyenne dans les lots qui souffrent de la sécheresse et des excès de chaleur. Les transactions restent calme encore cette semaine en attendant la reprise automnale.

Brebis : Bonnevente et bonne tenue des cours. Aucun invendu. **Béliers :** Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/08/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 543 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.17	3.43	3.36	-0.23
		de 38 à 44 kg	3.41	3.75	3.48	-0.10
		+ de 44 kg	3.11	3.20	3.13	-0.35

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 210 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.16	1.81	1.46	0.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 134 Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	90	100	95	4
	R	25-35 kg	41	88	68	-5

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Effectif global : 915 - Taux de vente : 89 %

Agneaux : La chute des cours amorcée il y a 15 jours continue malheureusement, les volumes présentés sont importants pour la saison et la demande bien trop fébrile. À vérifier dans 15 jours, la semaine du 15 août étant une semaine de trêve estivale, le marché est fermé.

Brebis : Cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

22 AOUT 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bon équilibre offre-demande! Avec la rentrée à venir, la recherche d'animaux devrait tirer les prix à la hausse !

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

L'arrêté publié fin juillet au journal officiel prolonge la participation financière de l'Etat pour la réalisation des IDC (dans le cadre du dépistage de la tuberculose bovine) pour 3 ans supplémentaires, soit jusqu'au 31/07/2025. L'Etat participe dans ce cadre au surcoût pour les opérations de dépistage de la tuberculose de l'arrêté du 8 octobre 2021, notamment par intradermotuberculination comparative (IDC) sur les troupeaux classés à risque ou en zone à prophylaxie renforcée (ZPR) à hauteur de 6,15€.

SANITAIRE

Après la reconnaissance par l'OIE, le 25 mai du statut français en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), le statut est désormais officiel : la décision 2022/1377 du 4 août 2022, listant à nouveau la France comme pays à risque négligeable d'ESB, a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne.
La liste des Matériels à Risque Spécifiés (MRS) applicable en France a donc été actualisée.
Attention, des exigences spécifiques supplémentaires peuvent s'appliquer pour les exportations vers certains pays tiers.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Promulguée en octobre 2018, la loi EGALIM 1 donne des objectifs clairs sur la restauration collective : complétée par la loi Climat et Résilience, elle a fixé un objectif d'au moins 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits bio ! Sur cette rentrée 2022, le ministère de l'Agriculture lance une première campagne de collecte d'information auprès de la restauration collective, afin de réaliser un bilan de progression des objectifs de la loi Egalim.
Par cette mission, le Ministère répond à une demande forte de la FNB sur les lois EGALIM1 et 2, à savoir le nécessaire suivi et contrôle pour leur bonne application!

FOCUS

Les travaux interprofessionnels sur la mesure du persillé se poursuivent! Après la validation de l'accord interprofessionnel cadrant la grille d'utilisation, c'est la formation des techniciens NORMABEV réalisée par l'Institut de l'Elevage à l'évaluation du persillé qui est finalisée. Les abattoirs volontaires peuvent solliciter NORMABEV pour organiser une formation sur site de leurs opérateurs affectateurs. Les éleveurs, concernés par les abattoirs volontaires, peuvent demander l'information sur le persillé de leurs animaux!

EN REGION

Un troisième appel à projets sera lancé à la rentrée par la société qui poursuit l'activité de France Carbone Agri Association (FCAA). Dans un cadre élargi. L'appel à projets intègrera outre éleveurs et polyculteurs-éleveurs, des exploitations de grandes cultures dans le champ du référentiel « Label Bas Carbone » validé par le Ministère de la Transition Ecologique. Pour rappel, le prix des tonnes de Crédit-Carbone vendues précédemment par FCCA s'est établi à 38€/t dont 30€/tonne qui reviennent à l'agriculteur.

FAIT DE LA SEMAINE

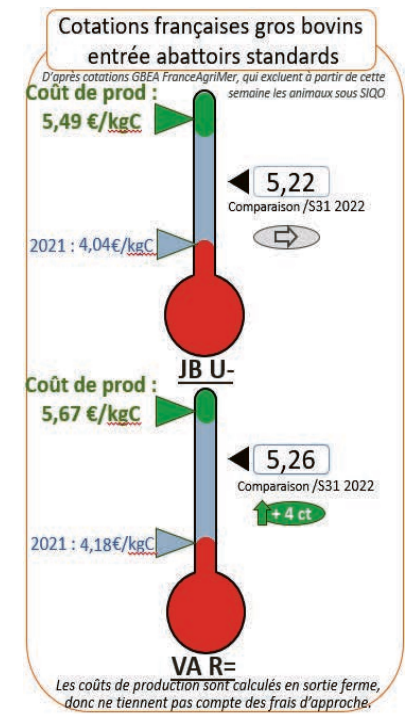
Les impacts de la sécheresse sont considérables pour les exploitations d'élevage, avec de très fortes pertes sur prairies (à l'échelle France, estimatif de plusieurs milliards d'euros par rapport à la normale) et les rendements et la qualité affectés en maïs-fourrage.
Un Comité exceptionnel de suivi est en place au niveau des pouvoirs publics, et tient une nouvelle réunion ce 22 août.

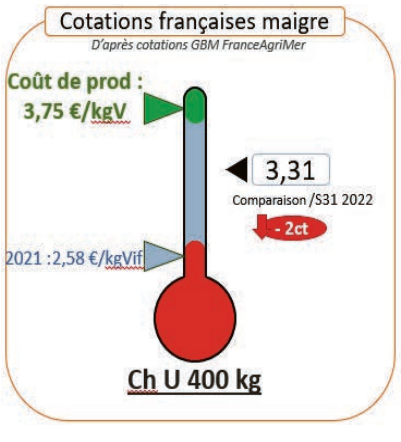
CHIFFRE DE LA SEMAINE

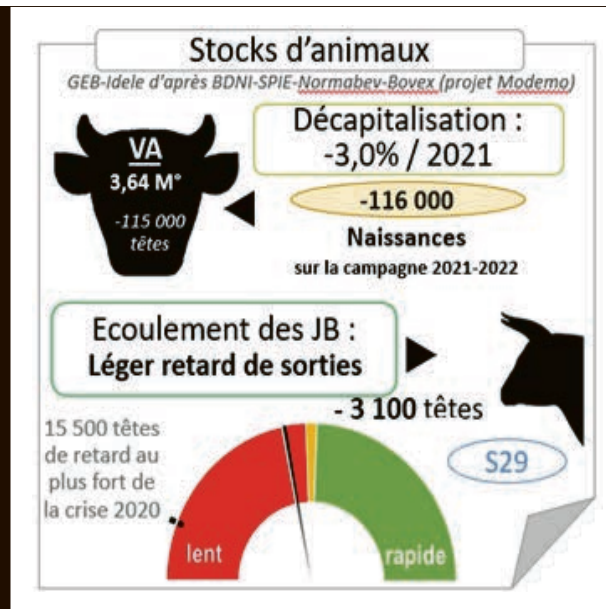
5,7 %

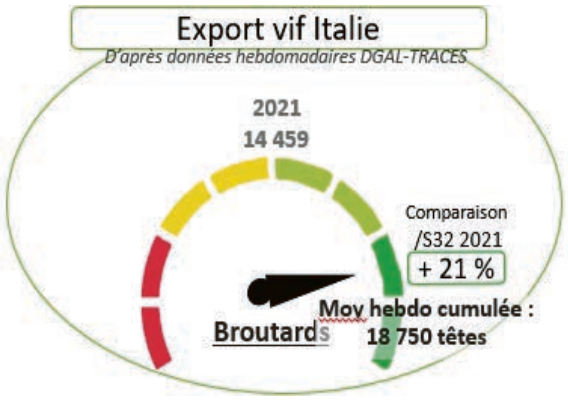
C'est la part du cheptel allaitant français qui est conduite en production BIO.Cela représente un peu moins de 190 000 vaches allaitantes. La production a ainsi connu une augmentation de 3% entre 2020 et 2021, avec un ralentissement de la hausse.
L'adéquation avec la demande, et la prise en compte du coût de production sont des éléments clés à promouvoir !

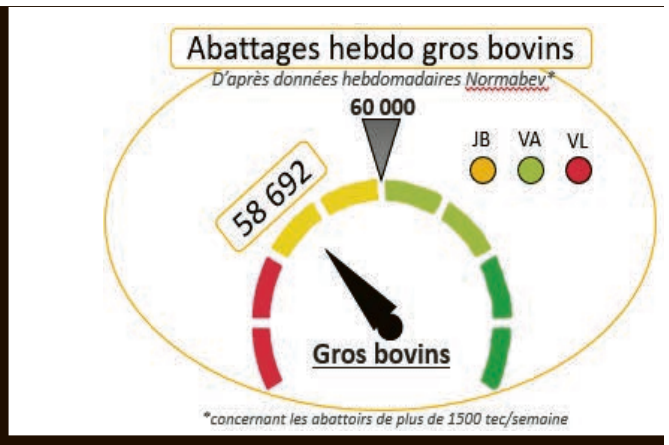
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

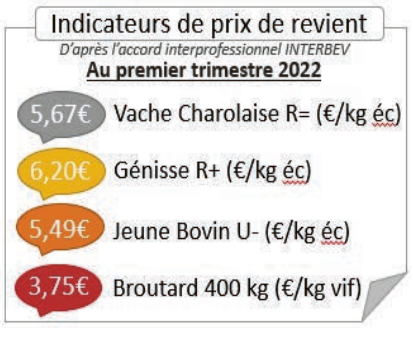














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 32
du 8 au 14 août 2022

UNION COMMUNIQUÉES

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les sorties sont importantes : de nombreux marchés sont fermés la semaine prochaine en raison du 15 aout et la sécheresse qui dure pousse les éleveurs à vendre les animaux. On trouve donc beaucoup d'animaux maigres et moyens alors que la demande est calme dans ces catégories. Le commerce est difficile, le tri est important, les cours sont en net repli. Les sujets lourds s'en tirent mieux : ils s'échangent facilement à des cours reconduits, l'export vers l'Italie est régulier. En femelles, la demande reste stable dans une bonne ambiance.

Gros bovins maigres : Les apports restent stables. Les animaux jeunes et bien démarrés sont recherchés et tirent les tarifs vers le haut. Pour le reste de la catégorie, les cours sont reconduits.

Boucherie : On enregistre des sorties importantes de vaches maigres alors que la demande est en retrait sur ces catégories. Les cours sont difficilement maintenus, se tassent, voire accusent une nette baisse. Inversement, les femelles allaitantes bien finies se tiennent sur un placement régulier.

Veaux : La baisse saisonnière se poursuit avec un tri plus sévère, qui impacte en premier lieu la marchandise inférieure. L'offre suffit largement à la demande, les tarifs se replient sur la quasi-totalité des marchés. En veaux d'Aveyron, la qualité est plus irrégulière, le marché reste soutenu en veaux bien gras.

Ovins : en agneaux les effectifs sont stables et suffisants, dans une ambiance commerciale calme mais en comptant sur la présence des acheteurs habituels. Les cours se tiennent en bonne marchandise.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

15 - Vends tracteur Case 845XL + 4 RM, 1996, 7740 h, TBE. 13000 euros.
✆ 04 71 78 95 43

38 - Vends tracteur Ford 5000 75CV BE 3800 euros; Renault super 7 1300 euros Renault M70 1300 euros; 2 ânesses 3 et 1 an 500 euros.
✆ 06 75 04 60 70

Travail du sol

18 - Vends brabant Kuhn sur chariot, 6 corps, NSH, équipé carbure, très bon état.
✆ 06 10 78 30 21

Récolte

01 - Vends ensileuse JD 6850 tbé.
✆ 06 10 28 86 25

07 - Vends andaineur TAARUP petit train 2 toupie an 2008 6000€ à débattre.
✆ 06 85 14 95 84

07 - Machine à ballots MF124 bon état, propre, marche impeccable, aucun soucis 3000 euros.
✆ 06 21 03 44 77

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 / 70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vends vendange sur pieds environ 10 ares
✆ 06 79 23 33 98

Divers

01 - Recherche barrières stabulation et herbages barrières césariennes abreuvoirs départements 01 - 39 - 71 - 58.
✆ 06 76 56 88 20

21 - Cause cessation d'activité vend : - andaineur Kuhn 7501, - vis à grain sur chariot L. 10 m., diam. 200, - vibro Packer + semoir Kuhn 3 m., - distributeur engrais Kuhn 2 sacs + aplatisseur (3406)
✆ 06 81 80 68 23

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3401)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends bac à pierres cause cessation d'utilisation idéal pour petit producteur de noix.
✆ 06 84 45 08 41

42 - Vends poêle à bois Rosières, bûche 50 cm, cornet 15 cm, prix à débattre + épandeur fumier Krone 3 T, TBE, prix à débattre. Dépt 69.
✆ 06 87 77 09 88

55 - Recherche arracheuse à pommes de terre Samro offset, en très bon état.
✆ 06 86 87 14 49

68 - Vends 1 tracteur IH 955 6800 h avec roues larges et roues étroites, 1 tracteur Deutz 24 CV, 1 broyeur Desvoys 3 rangs, 1 herse rotative Kuhn 3 m, 1 hérisson - épandeur de fumier IH de benne, 1 pneu 18x4x38, 5,5 T Firestone, 2 fûts de 1000 l à fioul sur chassis et 1 fût de 2000 l à eau sur chassis.
✆ 06 78 08 51 29

71 - Achète moiss. bat. Claas Dominator, NH 1530, 8030, 8040 et 8050, tracteur 4x4, épandeur à fumier, trieur à maïs, presse à foin RB MD, semoir à maïs PN, semoir à blé.
✆ 06 12 32 84 83

Elevage

58 - Vends Louve TBE, servi une saison (3402)
✆ 06 82 18 87 89

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

69 - Vends Renault Master L2 H2, 97 000 km, très bon état (2001).
✆ 04 78 81 85 79

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends luzerne bio enrubannée, camion de 44 balles rondes. Prix départ 90 euros/tonne.
✆ 06 15 26 60 79

01 - Vends enrubanné 1ère coupe 2022 excellente qualité mélange suisse + trèfles 60 euros/B.
✆ 06 89 95 29 95

01 - Vends enrubannage luzerne 2022 bonne qualité certifié bio prix départ ferme 80 euros ht.
✆ 06 88 73 70 73

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON

>> RAINURAGE CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.

SPACE HALL 1 Stand C21

Vermot

03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

01 - Vends maïs ensilage 2021 en silo 280 m3 et une parcelle de 18ha30 et enrubannage 2022.
✆ 06 40 18 07 28

07 - Vends foin balles rondes bonne qualité à l'abri Pr Ai naturel année 2021 2022 gros quantité.
✆ 06 71 21 49 36

21 - Agriculteur vend foin PN, luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

38 - Vends 40 balles rondes pailles ou échange contre foin.
✆ 06 80 45 64 29

39 - Vends paille, foin et luzerne, liv. assurée.
✆ 06 73 92 81 55

58 - Vends foin 2021/2022, qualité extra, bottes carrées 90 x 120 (3403)
✆ 07 71 72 70 76

Fourrage

01 - Vends foin en bottes rondes diam 125 prix 90 euros/T ; paille en bottes rondes diam 135 prix 100 euros/T.
✆ 06 28 35 74 55

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

01 - Vends 5T Foin bio balles rondes diam 120 bonne qualité 20 balles fétuque + trèfle blanc bio enrubannées.
✆ 06 75 44 12 59

01 - Biziat Vends 39T foin bio récolte 2021, PN, BR 120x120 prix 110 euros/T, bonne condition récolte.
✆ 06 83 25 57 22

07 - Vends enrubannage bottes carrées 70-80-190 dactyl trèfle violets et PN secteur Coiron 45 euros.
✆ 06 33 36 67 70

18 - Vends foin, récolte 2021 et 2022, très bonne qualité, cubiques et rondes ; paille, blé, récolte 2022, cubiques. Possibilité livraison.
✆ 06 10 78 30 21

21 - Vends foin 50 balles rondes 150 x 120 (3407)
✆ 06 76 62 39 61

71 - Vends 75 bottes foin 120x90, 2021, PN, bonne qualité, cause cessation.
✆ 06 72 77 02 70

71 - Vends cse retraite 1 000 bottes de foin, bonne qualité, balles rondes, liage filet, liv. poss.
✆ 06 80 34 74 12

Immobilier

55 - Recherche ferme champêtre isolée, avec les terres attenantes. Etudie toutes propositions. Ecrire au journal La Vie Agricole de la Meuse - Maison de l'Agriculture, CS 50400 55108 Verdun Cedex
✆ sous la référence 100115

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.
✆ 06 81 89 18 52

Location

Agricole

26 - Cherche 3 à 7 ha à louer pendant 2 ans environs Orange, Valréas, Montélimar.
✆ 06 80 23 96 19

89 - Puisaye à céder ferme élevage charolais, reprise matériel, cheptel, stabul. (3405)
✆ 06 33 10 52 08

Emploi

Offre

SARL Huygen Gérard

RECHERCHE MÉCANICIEN AGRICOLE
Expérience éxigée

Envoyer CV & lettre de motivation

5, grande rue - 89410 BÉON
03 86 73 42 11
sarl.huygen@wanadoo.fr

DEUTZ FAHR SAME

69 - Cherche vendangeurs(euses) nourris logés, environ 12 jours fin août.
✆ 06 75 41 23 15
ou 07 82 10 85 11

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F 13 jours fin août, milieu agri. préf., ambiance familiale, nourris, logés. VOLUET Guy, (69) Juliénas.
✆ 04 74 04 45 67

Élevage bovin viande (89)
Recherche ouvrier agricole (H/F)
- Travail en autonomie
- Bonne connaissance du matériel agricole requise
- Possibilité de logement

Tél 06 86 58 47 72

Mariage

89 - Agriculteur 59 ans recherche jeune femme pour vie à 2. Écrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1 rue des Coulots
✆ 21110 Bretenière (3203)

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
✆ 06 67 58 18 03 Michel
✆ 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais Manière 21140 Courcelles les Semur vend mâles, vaches gestantes, génisses, embryons avec et sans cornes HBC (3404)
✆ 06 87 17 70 58

38 - Vends taureau Charolais 21 mois issu d'insémination docile étable indemne IBR BVD.
✆ 07 80 06 98 04

42 - Eleveur prends en élevage(pension) à partir du 1.10.22 bovins viande ou génisses laitières, surveillance et nourrissage foin et enrubannage 2022 à volontés 2 fois par jour IINDEM IBR ET BVD
✆ 07 60 16 19 55

57 - Dans le 57, vends lot de 5 génisses limousines pleines, sans corne gène, 2 taureaux limousins calmes et vaches limousines.
✆ 03 87 02 13 93

57 - Vends génisses, 26 gestantes, Prim'Holstein, Montbéliardes, Red'Holstein.
✆ 06 31 21 58 20

69 - Vends vaches laitières 66 à terme fin août, début septembre.
✆ 06 11 02 59 25

GAEC **DES MORILLATS**
ÉLEVAGE DUVERNOY
PORTES **ouvertes**
2, 3 et 4 SEPTEMBRE
40 VEAUX REPRODUCTEURS
TAUREAUX 2 ANS
HBC - TGS - Prix raisonnable
Le meilleur accueil vous sera réservé
LES MORILLATS
58360 Préporché
Tél. : 06 33 49 46 88

70 - Vends cause retraite Troupeau Limousin complet IA VA4 génisses vaches vêlages sept/oct/novembre.
✆ 06 31 63 35 30

71 - Vends génisses montbéliardes, 1 an, pour élevage IBR A.
✆ 06 80 08 78 45

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

01 - Biziat, cause retraite, A retenir : 80 chèvres AB libres décembre 2022, échographies réalisées pour mises bas janv/Fév. 2023. Reprise débouchés : marché, magasin prod., magasins+matériel fromagerie et élevage.
✆ 06 47 16 50 70
ou 06 83 25 57 22

42 - Vends 15 chevrettes alpines et saanen, indemnes de CAEV nées entre le 15 janvier et le 20 février sevrées, écornées prêtes à saillir.
✆ 06 88 18 98 47

73 - Vends 3 boucs alpins issus d'IA, écornés, bonne génétique.
✆ 06 15 72 23 17

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 5 575 €HT
SEGWAY Powersports France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Ovin

42 - Vends bélier croisé Ile-de-France, 2,5 ans 150 euros.
✆ 04 77 20 81 69

Chien

26 - Vends 1 chiot Setter Anglais né le 30/04/2022 LOF SA N°279719, vacciné, pucé, vermifugé. 600 euros. Drôme.
✆ 09 67 11 70 33

38 - Vends 4 chiots Griffon bleu de Gascogne croisé Rouge de Provence 2 mois 1/2 non LOF parent extra sanglier mère LOF 66B620293/0 n°249CSH.
✆ 06 88 98 67 33

74 - Vends 7 chiots Border Collie M/F, non LOF, nés le 09/06/2022, mère N° 250269811820447.
✆ 06 81 57 34 42 HR

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !



Nouvelles conditions d'utilisation du glyphosate

Vous projetez d'utiliser du glyphosate, **la Plateforme Glyphosate France (PGF) vous accompagne avec son guide d'évolution des pratiques de désherbage.**

Le processus d'évaluation comparative des produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate mené par l'Anses s'est conclu au 16 septembre 2021 par **de nouvelles conditions d'utilisation.**

Elles **maintiennent les usages pour lesquels il n'existe pas d'alternative** avec une optimisation des quantités et **interdisent certaines utilisations** (combinaison avec le labour en cultures annuelles et grandes cultures, traitement de l'inter-rang en vigne et arboriculture).

Pour vous aider à mettre en œuvre ces nouvelles conditions d'utilisation et identifier les alternatives, la PGF a publié un guide complet, accessible sur **la page dédiée du site Internet** Phyteis **(https://phyteis.fr/)** ou **sur simple demande par mail** auprès de **contact@plateformeglyphosate.fr**



GLYPHOSATE

Danger
H318 - Provoque des graves lésions des yeux
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Nota : Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du réglement CE n° 1272/2008.
213-997-4

- *Produits pour les professionnels.*
- *Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto.*
- *Avant toute utilisation, lire l'étiquette et respecter les usages, conditions d'utilisation (notamment ZNT, DVP, DAR, DRE) et recommandations d'emploi.*
- *Respecter les arrêtés : riverains, fossés, directive nitrates.*

Usage	Portée de l'usage	Descriptif	Conditions d'utilisation autorisées	
			PRATIQUES	QUANTITÉS MAXIMALES DE GLYPHOSATE
Traitements généraux «désherbage» Interculture, jachères et destruction de culture	Intercultures des grandes cultures et cultures légumières + jachères + destruction des grandes cultures	Destruction de couverts végétaux, d'intercultures, de repousses de cultures, d'adventices vivaces, annuelles ou ligneuses, en vue de semer ou d'implanter une nouvelle culture en limitant la concurrence des adventices	**Non labour** **Implantation des cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes** --- **Lutte réglementée**	**1080 g / hectare / an** --- **2880 g / hectare / an** *(Avis au JORF du 8 octobre 2004)*
Vigne «désherbage» cultures installées	Vigne de table vigne de cuve, vignes-mères, pépinières viticoles	Destruction des adventices présentes sur la parcelle dans l'inter-rang et/ou sous le rang	**Sous le rang uniquement** --- **Sur la totalité de la surface parcellaire uniquement en situations non mécanisables :** • vignes installées en forte pente ou en terrasse • sols caillouteux • vignes-mères de porte-greffes	**450 g / hectare / an** --- **2160 g / hectare / an** *(Avis au JORF du 8 octobre 2004)* • Graminées annuelles 1440 g • Dicotylédones annuelles et bisannuelles 2160 g • Vivaces, traitement par tache uniquement 2880 g
Cultures fruitières «désherbage» cultures installées	Toutes cultures fruitières et petits fruits Cultures de référence et cultures rattachées, sauf disposition contraire mentionnée dans la décision d'AMM	Destruction des adventices présentes sur la parcelle dans l'inter-rang et/ou sous le rang (hors pépinières)	**Sous le rang uniquement** **Appliquer au maximum sur 40 % de la surface de la parcelle uniquement** --- **Sur la totalité de la surface parcellaire uniquement en situations non mécanisables :** • vergers conduits en terrasse ou en forte pente • zones très caillouteuses/rocheuses • implantation sur buttes • cultures avec fruits récoltés mécaniquement au sol (fruits à coque, pommes à cidre, prunes «à pruneaux»...)	**900 g / hectare / an** --- **2160 g / hectare/ an** *(Avis au JORF du 8 octobre 2004)* • Graminées annuelles 1440 g • Dicotylédones annuelles et bisannuelles 2160 g • Vivaces traitement par tache uniquement 2880 g

Attention, ce tableau est une synthèse indicative des conditions d'emploi autorisées pour les herbicides à base de glyphosate. Les usages et doses autorisées peuvent varier d'une spécialité commerciale à une autre. Avant toute utilisation, veuillez à respecter les conditions d'emploi spécifiques.

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

PALUMA, SARL au capital de 750 000 euros, siège social : 5, Cour au Motet, 21121 ETAULES, 495 134 371RCS DIJON, décision du 16/05/2022 : augmentation de capital social de 1 050 000euros, ancienne mention : 750 000 euros, nouvelle mention : 1 800 000 euros.
Pour avis

AL22003645

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NET 1 MAX
Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 4 rue de Bourgogne,
21121 FONTAINE LES DIJON
750 897 332 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25/07/2022, l'associée unique a décidé :
- de transférer le siège social du 4 rue de Bourgogne, 21121 FONTAINE LES DIJON au 13 rue du Pré Rondot 21850 ST APOLLINAIRE à compter du 25/07/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
- de nommer pour une durée illimitée à compter du 25/07/2022, la société UMA, Sarl au capital de 362 800 euros, dont le siège social est 13, rue du Pré Rondot, 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 914 040 795, en qualité de Présidente en remplacement de Madame Angélique BUREAU démissionnaire.
L'article 31 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mme Angélique BUREAU a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société UMA.
POUR AVIS Le Président

AL22003648

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ROLLER BAR.Forme : SARL. Capital social : 60000 euros.Siège social : 3 ter rue du chardenois, 21110 Cessey sur tille.913052130 RCS Dijon.Aux termes d'une décision en date du 15 août 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 16 août 2022, de transférer le siège social à 5 RUE NICOLAS DE CONDORCET, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.Mention sera portée au RCS Dijon.

AL22003777

Olivier BENOIT – avocat
Spécialiste en droit des sociétés
34, rue Emile Bertin - 54000 NANCY
Tél : 03.83.27.32.32

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NC FINANCES
société civile
au capital de 123 200 €
Siège social : 34, rue de l'Aigle de Meaux
21170 FRANXAULT
823 823 810 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2020, il a été décidé de transférer le siège social au 8, rue du Paradis, Hameau Maison Dieu, 21170 LOSNE à compter du 30 septembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22003786

AVIS DE PUBLICITE

LA SOCIÉTÉ CELLAVEN
Société par actions simplifiées
au capital de 20.000 Euros
Siège social : DIJON (21000) –
64A Rue Sully
914 972 294 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale mixte du 29 juillet 2022, le capital social a été augmenté en numéraire d'une somme de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000) Euros arrondie.
L'article «Capital social» des statuts a été modifié en conséquence, comme suit :
« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL
Le capital social de la Société est fixé à CENT DIX MILLE EUROS (110.000) Euros. »
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL22003802

AVIS DE TRANSFORMATION

PASCAL LOICHET
SARL transformée en SAS
Au capital de 575 592,50 €
Siège social : Moulin de Prissey
21700 PREMEAUX-PRISSEY
410 289 185 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 1er Août 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 575 592,50 €.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Pascal LOICHET.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
M. Pascal LOICHET
demeurant à PREMEAUX-PRISSEY (21700) - Moulin de Prissey

AL22003813

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LOMI
Société civile immobilière
au capital de 6 250 euros
Ancien siège social :
10 avenue Charles Jaffelin,
21200 BEAUNE
Nouveau siège social :
7 Ter rue du Malvernois,
39380 MONT-SOUS-VAUDREY
844 306 654 RCS DIJON

Le 01/07/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 10 avenue Charles Jaffelin, 21200 BEAUNE au 7 Ter rue du Malvernois, 39380 MONT-SOUS-VAUDREY à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22003816

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BEAUN'OPTIC
Société par actions simplifiée
au capital de 37 024 euros
Siège social : 22 rue d'Alsace
21200 BEAUNE
388 653 164 RCS DIJON

Les mandats de la société LDS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société CABINET MORIZE AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, l'Associée unique a décidé, par décision du 30 juin 2022, de ne pas procéder à leur renouvellement.

AL22003818

// GÉRANCE

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE FIN DE LOCATION-GERANCE ET DE CESSION DE FONDS

Monsieur Ghislain GARNIER
Entrepreneur individuel
Exerçant au 20 rue des Murgers 21300 CHENOVE
RCS DIJON N°352 085 971

La location-gérance d'un fonds de commerce de transport de marchandises par des véhicules de moins de 3,5 tonnes sis au 20 rue des Murgers 21300 CHENOVE, consentie par ASSP en date du 14/01/2004 par Monsieur Ghislain GARNIER, entrepreneur individuel, RCS DIJON n°352 085 971 exerçant au 20 rue des Murgers 21300 CHENOVE, propriétaire dudit fonds, à la société SARL J.K.G., immatriculée au RCS DIJON sous le n°451 879 282, a pris fin à la date du 18/07/2022 minuit après la cession dudit fonds au locataire-gérant. Cette cession est intervenue suivant ASSP en date du 18/07/2022 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1 le 26/07/2022 sous le n°2022 00070326, référence 2104P01 2022 A 02467. Le prix de cession de 15 000 € a été réparti de la façon suivante :
- éléments corporels 00,00 € - éléments incorporels 15 000,00 €
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 18/07/2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (dix) jours de la dernière en date des publications légales, par le cabinet 2T CONSEIL, dont le siège est au 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour insertion.

AL22003801

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'avis de réduction de capital paru le 19/06/2020 dans le Journal Terres de Bourgogne, concernant l'EARL CHRISTOPHE JAUGEY, capital : 250 770 euros, siège social : 2 Rue Saint Eloi, Hameau de Fromenteau, 21440 TROUHAUT, 507 487 940 RCS DIJON, il fallait lire NM : 250 770 euros en lieu et place de 250 077 euros. Pour avis

AL22003694

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SARL MENUISERIE CUISINE INTEGREE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7622.45 euros
Siège social: 5 rue des Vignes
21110 TART LE HAUT
RCS DIJON 403 783 608

Le 31/10/2020, dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, Monsieur MARCHAND Jean François (5 rue des Vignes 21110 Tart le Haut) liquidateur. Siège de la liquidation au siège social.

AL22003789

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL MENUISERIE CUISINE INTEGREE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7622.45 euros
Siège social: 5 rue des Vignes
21110 TART LE HAUT
RCS DIJON 403 783 608

Suivant délibération de l'AGE du 31/10/2020, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, déchargé Mr MARCHAND Jean François de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation au 31/10/2020. Dépôt RCS Dijon.

AL22003790

DISSOLUTION

SCI MATHIRON & CO
Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : 17 Rue MARIN
21130 AUXONNE
RCS DIJON 808 061 329

Le 30/04/2022, dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, Madame Gisèle PLASSARD (17 rue Marin 21130 Auxonne) liquidateur. Siège de la liquidation au siège social.

AL22003793

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MATHIRON & CO
Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : 17 Rue MARIN
21130 AUXONNE
RCS DIJON 808 061 329

Suivant délibération de l'AGE du 30/04/2022, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, déchargé Mme Plassard Gisèle de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation au 30/04/2022. Dépôt RCS DIJON.

AL22003808

Cattin les experts unis

AVIS DE DISSOLUTION

DYNAMIQUE SOLUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 25 Rue d'Amont
21130 LABERGEMENT-LES-AUXONNE
531 190 221 RCS DIJON

Selon une décision du 31/05/2022, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur André CAFFIN, demeurant 25 Rue d'Amont, 21130 LABERGEMENT-LES-AUXONNE, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé demeurant 25 Rue d'Amont, 21130 LABERGEMENT-LES-AUXONNE, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS du Greffe du TC de DIJON

AL22003809

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

Le Clos Hélios.Société par actions simplifiée en liquidation.Au capital de 150100 €.Siège social et siége de liquidation : 21 Route de Seurre, 21200 BEAUNE. 834133100 RCS DIJON.Aux termes d'une décision en date du 01/07/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Rémi GRILLON, demeurant 21 Route de Seurre, 21200 BEAUNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 21 Route de Seurre, 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis.Le Liquidateur.

AL22003814

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le Clos Hélios.Société par actions simplifiée en liquidation.Au capital de 150100 €.Siège social et siége de liquidation : 21 Route de Seurre, 21200 BEAUNE. 834133100 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 01/07/2022 au 21 Route de Seurre, 21200 BEAUNE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Rémi GRILLON, demeurant 21 Route de Seurre, 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.Pour avis.Le Liquidateur.

AL22003815

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LANTENAY du 28/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : Tortue de la mer
Siège social : 8 rue des Martyrs de la Résistance, 21370 LANTENAY.
Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Madame Anne DUCRET demeurant 8 rue des Martyrs de la Résistance 21370 LANTENAY.
Clauses relatives aux cessions de parts : Cession libre entre associé, agrément requis dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL22003573

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 Juillet 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : VERNILLET
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 1 500 euros
SIEGE : 7 Allée de BONVAUX 21240 TALANT
OBJET : - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 ans GERANTS : M. Christophe VERNILLET et Mme Mireille VERNILLET, demeurant 7 Allée de BONVAUX 21240 TALANT
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

AL22003788

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19/08/2022, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LES JARDINIERS VIGNERONS
Forme : société par actions simplifiée
Capital social : 10 000 € répartis en 1 000 actions de 10 € de valeur nominale unitaire,
Siège social : 25 rue Basse 21220 REULLE VERGY
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet social : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :
l'exploitation viticole et notamment procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation, prendre à bail tous biens ruraux, exploiter les biens dont les associés sont locataires ou propriétaires qui auront été mis à disposition, le négoce et l'élevage de vin, l'achat, revente de vins et spiritueux, d'accessoires et de tout objet d'œnologie, de produits du terroir, le conseil viti-vinicole, en œnologie, la réalisation de tous travaux viti-vinicoles, dont la prestation d'application de produits phytosanitaires, sans atteinte à l'environnement, l'œnotourisme, l'activité de bar à vin, la distillerie, l'activité d'entrepositaire agréé.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci- dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Agrément : les actions ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés adopté à la majorité de 75 % des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés.
Président : Monsieur Benjamin LOPEZ, demeurant au 25 rue basse 21220 REULLE VERGY.
Directeur général : Monsieur Renaud BURET, demeurant au 50 B rue Felix TISSERAND 21700 NUITS-SAINT-GEORGES.
Immatriculation : RCS DIJON
Pour avis,

AL22003798

NIÈVRE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

DANIEL GRENIN SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 175 500 Euros
Siège Social
Route Paul Vaillant Couturier
R.N. 81
58160 IMPHY
304 487 770 R.C.S. NEVERS

Aux termes d'une A.G.E. en date du 25.07.2022 les Associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de de dissoudre la Société par application de l'article L 225-248 du Code de Commerce.
Pour avis,

AL22003799

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS Notaires et Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GROUPEMENT FORESTIER DE MAGNEMONT
SC au capital de 141777,58 €
Siège social : CHALVRON 58190 Saint-Aubin-des-Chaumes
443 536 362 RCS de Nevers

Par décisions unanimes en date du 03/08/2022 les associés ont décidé de transférer le siège social 17 Rue du Colombier 89200 Vault-de-Lugny
Objet social : Constitution de massifs forestiers sur terrains nus
Durée : expire le 03/10/2075
Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS d' Auxerre

AL22003778

CHANGEMENT DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

MEUBLES CHATELLIER
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 150.000 euros
Siège social : 21, rue de Donzy
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS 691.880.223

Le 22 juin 2022, le Conseil de surveillance a pris la décision suivante :
Anciennes mentions
- DIRECTOIRE : Monsieur Emmanuel CHATELLIER demeurant Résidence L'Europe, Rue Saint Just 58000 Nevers, Président et Monsieur François CHATELLIER demeurant 33, rue de Donzy58200 Cosne Cours sur Loire, Directeur Général
Nouvelles mentions
- DIRECTOIRE : Monsieur François CHATELLIER demeurant 33,rue de Donzy 58200 Cosne Cours sur Loire, Président et Monsieur Emmanuel CHATELLIER demeurant Résidence L'Europe,Rue Saint Just 58000 Nevers, Directeur Général
Pour avis, Le Directoire

AL22003784

// VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
Au Palais de Justice à NEVERS
(Nièvre),Place du Palais,
LE MARDI 4 OCTOBRE 2022 à 10h30
COMMUNE DE NEVERS (Nièvre)
Lot unique : Un bâtiment dénommé « Les Oiseaux » situé route de Saulaies à Nevers, à usage d'annexe du bâtiment principal propriété de l'indivision ROSIER, comprenant dix chambres avec douche et WC, lingerie, sur un seul niveau, le tout cadastré Section CX numéro 142 pour une contenance de 3 ares 26 centiares.
Sur la mise à prix de :QUARANTE MILLE EUROS (40 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 15 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le22/08/2022. Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue sur place le 21septembre 2022 à 10h00 : S'adresser àMaître Aude BONNET, huissier dejustice, 7 rue Gambetta, 58000NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL22003811

// DIVERS

Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 05 mars 2019, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 12 août 2022, Madame Mauricette Paulette BOISSEAU,en son vivant retraitée, demeurant à GUIPY (58420), rue Saint Eloi, née à LA COURNEUVE (93120), le 2 mars 1928,veuve de Monsieur Raymond Marcel DEBAISIEUX, et non remariée, décédée à CLAMECY (58500), le 9 octobre 2020, a institué un légataire universel.
Les oppositions devront être adressées à Me Elvira DIAS-SOUVANT notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal de Grande Instance de NEVERS.
Pour avis : Me Elvira DIAS-SOUVANT

AL22003774

Notaire

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRES UNIVERSELS

Suivant testament olographe en date du 11 novembre 2021.
Madame Annie Nicole AUGENDRE, dt à NEVERS (58) 38 rue Gabriel Valette, née à NEVERS (58) le 22 octobre 1941,divorcée de M Ramon COPOVI, décédée à NEVERS le 19 juin2022.
A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me Patrice PERRET,notaire à FOURCHAMBAULT, le 29 juillet 2022, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS, le 1er août 2022.
Opposition pourra être formée auprès du notaire sus désigné dans le mois qui suit le dépôt au Greffe dudit testament.

AL22003783

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE CHATEL
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 150 939,77 euros
Siège de liquidation : Châtel
58170 SAVIGNY-POIL-FOL
RCS NEVERS 403 696 909X

Le 31/12/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2021.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22003745

DISSOLUTION

SCI LE PARADIS SCI au capital de 3000€ Siège social : 4 rue du Paradis 58400 Chaulgnes 444 207 385 RCS Nevers. Le 01/08/2022, le gérant a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/08/2022, nommé en qualité de liquidateur Mme Parquet - Capliez Chantal, 4 rue du Paradis 58400 Chaulgnes et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Nevers

AL22003763

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE VAL
Sci au capital de 33 538,78 EUR
Siège social : 72, Rue de la Préfecture
58 000 NEVERS
RC NEVERS n° 401 198 469

Par décision prise, SSP, en AGE en date du 30/06/2022, il a été constaté la cessation complète de l'activité de la SCI et ordonné sa liquidation et la radiation définitive de son inscription au RC de Nevers avec effet immédiat.
Madame DETCHEPARE Marie France, 44 Côte de Conflans 58180 MARZY est nommée pour effectuer les démarches nécessaires.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse de Madame DETCHEPARE Marie France.
Mention au RCS de NEVERS.

AL22003796

GROUPEMENT FORESTIER DU DOMAINE DE VAUVRAY

Par décision du 08/08/2022, la société GROUPEMENT FORESTIER DU DOMAINE DE VAUVRAY, société civile de groupement forestier au capital de 630.000 € ayant son siège fixé au Tremblay à CHAULGNES 58400, RCS NEVERS 451 276 232, est dissoute sans dissolution dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil par transmission universelle de son patrimoine à l'associé unique, la SOCIETE NOUVELLE, SA au capital de 40.000 € ayant son siège fixé à LA FLOTTE (17630), 19bis rue Jean-Henry Lainé, RCS LA ROCHELLE N° 341 263 283. Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de NEVERS où doit s'effectuer la radiation dans le délai de 30 jours de la présente publication.
Pour avis : Michel Merlin.

AL22003812

YONNE

// MODIFICATION

FORMAAT.fr Mandataire formaliste

CHANGEMENT DE GÉRANT

DISTRIFRAIS SENS
société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : 3 rue des Longues Raies
ZI des Vauguillettes
(89100) SENS
843 690 249 RCS SENS

Suivant EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUILLET

ANNONCES LÉGALES

2022, l'associé unique a :
- pris acte de la démission de M. Hervé LEGAL de ses fonctions de Gérant de la Société
- décidé de nommer M. Stéphane DE JACQUELOT, demeurant à PARIS (75020) 38 rue de Lagny, aux fonctions de Gérant de la Société.
Mention au R.C.S de SENS

AL22003682

JOUFFROY & FILEAS Notaires et Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GROUPEMENT FORESTIER DE MAGNEMONT

SC au capital de 141777,58 €
Siège social : CHALVRON 58190 Saint-Aubin-des-Chaumes
443 536 362 RCS de Nevers

Par décisions unanimes en date du 03/08/2022 les associés ont décidé de :
- Transférer le siège social 17 Rue du Colombier 89200 Vault-de-Lugny
- Modifier la forme sociale qui devient un groupement foncier rural
- Modifier la dénomination qui devient : GROUPEMENT FONCIER RURAL DE MAGNEMONT
- Modifier l'objet qui devient : La jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme de tous biens et droits immobiliers à usage agricole
- Augmenter le capital social de 141777,58 euros à 187055,23 euros
Durée : expire le 03/10/2075
Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS d' Auxerre

AL22003779

MODIFICATION DES STATUTS

ANCHOR -ANTHONY CHOUMERT ORGANISATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 25 rue René Cassin
77127 LIEUSAINT
483 834 479 RCS MELUN

Par décisions de l'associé unique du 26/07/2022, il a été décidé à compter de ce jour :
- La réalisation de la réduction du capital ramené à 1 000 euros.
- De prendre pour nouvelle forme : SASU,
- Transmission des actions : libre
- M. Anthony CHOUMERT demeurant 26 place de la nation – 75012 PARIS - ancien gérant est nommé Président.
- d'étendre l'objet social aux activités de : holding animatrice.
- de transférer le siège social du 25 rue René Cassin, 77127 LIEUSAINT au 433 Domaine de Clairis - 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS
Les statuts modifiés en conséquence.
La société, immatriculée au RCS de Melun sous le n°483 834 479 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS

AL22003781

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.C.I. BUISSON DES CAILLES

Société civile immobilière
au capital de 9 909,19 euros
Siège social : 58 Route de Prunoy
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
324155902 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 8 août 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société S.C.I. BUISSON DES CAILLES a décidé de transférer le siège social du 58 Route de Prunoy - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE au 4 Rue du Grand MARCHAIS – CHEVILLON – 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, à compter du 8 août 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Aux termes de cette même Assemblée, les associés ont pris acte de la décision de Monsieur Bernard JOBERT et de Monsieur Bernard SAGET-JOBERT de démissionner de leurs fonctions de co-gérants et ont nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Sonia BOURGEOIS épouse ZIMMERMANN, demeurant 4 Rue du Grand MARCHAIS – CHEVILLON – 89120 CHARNY OREE DE PUYSAIE, pour une durée illimitée, à compter du 8 août 2022.

AL22003785

SCI JUNIFRE

SCI au capital de 123483,70 € Siège social : 3 bis boulevard Maupeou 89100 SENS RCS SENS 383975687 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/06/2022 , il a été décidé de transférer le siège social au 44, boulevard des Muguets 85270 SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ à compter du 17/06/2022 . Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de LA ROCHE-SUR-YON.

AL22003804

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DES LIQUIDATEURS

LES BUCHETTES DU CHABLISIEN

Société à responsabilité limité
au capital de 10 500,00 euros.
Siège social : 3 Chemin de la Cassonne
89800 FLEYS
515 184 901 RCS AUXERRE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Ont été nommés liquidateurs, pour la durée de la liquidation :
Monsieur Xavier COLLON demeurant 10 rue de la Fontaine – 89800 FLEYS,
et Monsieur Yannick COLLON demeurant 21 rue des Ardillats – 89800 FLEYS.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 3 Chemin de la Cassonne – 89800 FLEYS, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, les liquidateurs.

AL22003782

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
ACANTHE EURL
Liquidation Judiciaire du 15/02/2022
2 A rue du Bordiot 89100 GRON
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 9 août 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22003807

au titre de la procédure suivante :
BOULANGERIE DE DOMATS EURL
Liquidation Judiciaire du 06/11/2018
Place de l'Eglise 89150 DOMATS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 août 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22003806

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TECMIN

SARL en liquidation
au capital de 84.000 €
Siège social :
2 Chemin de Dilo
Le Fays
89320 CERISIERS
318 584 216 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 28 juillet 2022, l'assemblée générale ordinaire a :
- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur: M. LESPINE Jean .
- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 juin 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.
Le liquidateur.

AL22003800

DISSOLUTION

SCI B.CIEL

SCI au capital de 200 €
Siège social : 15 rue de la passerelle
89470 MONETEAU
829 588 466 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 21/08/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 21/08/2022, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Emmanuel BOUCHERON demeurant 15 rue de la passerelle, 89470 MONÉTEAU avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 15 rue de la passerelle 89470 MONÉTEAU adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL22003803

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DU VAL ROUGE

EARL en liquidation au capital de 94 518,39 €
Siège social : le Val Rouge -
89160 ANCY LE LIBRE
381 468 107 RCS AUXERRE
Liquidateur : Mme Béatrice MASSONNET – le Val Rouge - 89160 ANCY LE LIBRE

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2022, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, un liquidateur.

AL22003810

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08 août 2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FREE HORSE
Objet social : société de type holding
Siège social : 1 rue des champs aux Prêtres 89113 CHARBUY
Capital : 2.000 €
Durée : 99 ans
Président : M. DENNEULIN ARNAUD, demeurant 1 rue des Champs aux Prêtres 89113 CHARBUY
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL22003824

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 août 2022 à APPOIGNY, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée ROIZOT.
Objet : Vente, réparation et entretien de véhicules.
Capital social : 15 000 euros.
Siège social : 12 rue du Quenou – 89380 APPOIGNY.
Durée de 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : M. Aurélien ROIZOT demeurant 17C Chemin de l'Ormée – 89250 GURGY.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant

AL22003795

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 18/08/2022 constitution de la SASU :
LADRILLOT
Capital social : 15 000 euros.
Siège social : 1 Grande rue - Villaine, 89630 ST GERMAIN DES CHAMPS
Objet : - L'achat, vente, commercialisation, pose, installation de panneaux photovoltaïques et plus généralement de matériel permettant l'économie d'énergie et de tous produits relatifs aux économies et à la production d'énergie - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : M. Sébastien DUCROT demeurant 1 grande rue - Villaine, 89630 ST GERMAIN DES CHAMPS
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE.

AL22003797

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

PORTRAIT

// ANDRÉ ROESCH

« *Pimp my matériel agricole* »(1) ou l'art de bricoler en agriculture

Chez les Roesch, on préfère mettre la main à la pâte que la main à la poche. Aussi, on ne se satisfait pas du tout venant. Pour adapter ses outils à ses désirs et l'activité la plus rentable de la ferme, le maraîchage, André, le père, bricole depuis son installation en 1985. Il customise presque tout ! Témoignage d'un passionné de matériel agricole et de bricolage.

« Le plus important a été créé aujourd'hui. Reste à entretenir le parc de matériel et ça, mes fils savent faire. Ils ont appris. Ils bricolent mais ils sont moins inventifs que moi », cadre André Roesch, à l'aube de la retraite. Le maraîcher et céréalier de Breitenheim, un hameau du Centre Alsace, va bientôt transmettre son exploitation à ses aînés, Baptiste, 26 ans, et Jean-Thomas, 25 ans, actuellement salariés. Il aura customisé, près de quarante années durant, toutes les machines agricoles et outils qu'il aura eus entre les mains, principalement achetés d'occasion. André récupère tout : *« Ça peut toujours servir »*. Baptiste est sidéré mais admet que son père a raison sur ce point précis. *« La seule fois où on a jeté une broyeuse à pommes de terre, on en a eu besoin juste après et on a dû s'en procurer une nouvelle »*, se souvient-il.



Les Roesch, père et fils, posent avec leur dernière création : une structure pour un poulailler mobile.

Ilona Bonjean

Un homme curieux

Sous le grand hangar équipé de panneaux photovoltaïques, André a posé à droite les racks avec les outils traînés, *« pimpés »*(1), et à gauche la poinçonneuse, la scie-cloche, la perceuse à colonne, la ponceuse à bande stationnaire, les cisailles, le poste à souder, etc. Au milieu de l'atelier trône une charpente métallique *« home made »* (faite maison), en acier, qui a été galvanisée à Baccarat. C'est la structure du futur poulailler mobile, que les Roesch sont en train de construire et qui permettra de sortir les volailles. *« J'aurais pu investir dans un poulailler mobile de marque mais, pour le prix d'un, j'en fabrique deux »*, relève André qui pense aussi que le sien tiendra plus longtemps. Il a commencé à réfléchir à ce projet durant l'hiver 2020. Il ne s'est lancé dans sa réalisation qu'au printemps. *« La gestation d'un projet est souvent longue. J'ai mon idée en tête. Je l'améliore, la peaufine. Je suis curieux de nature. Je visite beaucoup d'autres exploitations. Je regarde ailleurs. C'est comme ça que mûrissent mes projets »*, explique André Roesch.

Du matériel dédié

Il montre quatre planteuses, perchées sur des racks. *« Cette planteuse à pommes de terre travaille une fois par an. À deux personnes, on plante un hectare en une journée »*, précise André. Le père Roesch est fier de ses inventions. *« Pour les poireaux, j'ai aussi adapté une planteuse. Celle-ci a 36 pinces, implantées sur la base d'une planteuse classique. Le socle, en forme de cœur, descend plus profondément dans la terre, puisque ce qui est recherché dans les poireaux, c'est le blanc. Ainsi, on le plante plus profondément, sans avoir besoin de le butter »*, enchaîne-t-il. André cultive 40 000 poireaux par an. La création de sa planteuse dédiée se justifie aussi par le gain de temps sur le montage et le démontage d'une planteuse classique. Cela prendrait une demi-journée pour arranger une planteuse classique à une culture. Ses outils dédicacés, il les descend et les remise, avec le chariot élévateur, en quelques minutes. Ils sont déjà équipés et réglés quand il faut les atteler.

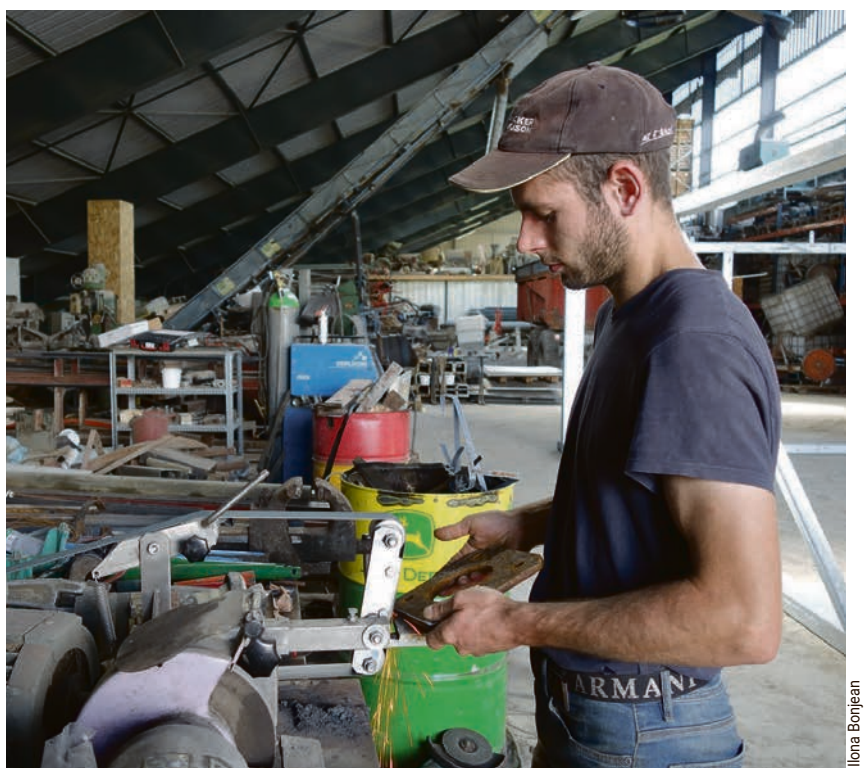
L'as de la « récup »

Pour ventiler les récoltes de soja, ou de méteils, André a aussi fabriqué un système de ventilation maison, à partir d'un ancien fond de silo à grains, qu'il pose sur une rehausse, dans une benne vide. Il arrive à sécher 12 t de soja, en une fois, grâce à cela. *« L'air va entrer dans la grille, percée, par le haut. On a démonté un séchoir à maïs et récupéré le ventilo. On met un générateur au bout et en une nuit, c'est sec. Le fond, quand on lève la benne, reste accroché grâce à une goupille »*, détaille André Roesch. Le poste à souder, dans cette ferme ultra-diversifiée de Breitenheim, fonctionne chaque jour ou presque. Quelques mètres plus loin, André s'arrête : *« On a imaginé une machine entièrement, pour aller vite et bien, adaptée à nos petites surfaces de maraîchage : un robot de désherbage, dont on a fabriqué les lames de binage »*.

Avantages et inconvénients du DIY(2)

Baptiste et Jean-Thomas, les deux aînés des huit enfants, veulent cacher le *« bric-à-brac »*, qui s'étend au fond de l'atelier. De vieux tracteurs entre autres, s'entassent. *« Papa est autodidacte »*, indique Baptiste, en aparté. Il regarde des vidéos sur YouTube mais surtout, tente. À partir d'une ancienne lame de scie pour les arbres, il a conçu un outil pour les faux semis, une lame scalpeuse qui évite les remontées d'adventices. *« L'avantage, c'est qu'elle ne laisse passer aucune herbe entre les dents. Quand c'est usé, on dessoude et on remplace. On en est déjà à la quatrième lame »*, compte André. *« Mes fils soudent mieux que moi maintenant, car j'ai des troubles de la vue »*, admet André. *« Il y a un juste milieu à trouver, place Jean-Thomas. Le bricolage, c'est bien, mais il a ses limites. C'est grâce à lui qu'on s'en est sorti, en maraîchage, avec nos petites surfaces. Mais c'est déjà arrivé qu'on perde deux jours sur un bricolage et qu'au final, l'outil ne fonctionne pas »*. Son père acquiesce : *« Il y a des échecs aussi »*. Il sait qu'avec l'agrandissement récent de la ferme, ses fils se tourneront volontiers plus vers du matériel neuf, mais il a transmis à ses garçons le goût de la débrouille.

Anne Frintz



Ilona Bonjean

▲ La planteuse à poireaux, customisée.



Ilona Bonjean

◄ Jean-Thomas à la ponceuse à bande stationnaire.

(1) to pimp, en anglais : personnaliser. En référence à une célèbre émission de MTV, Pimp my ride : Personnalise ma caisse.
(2) DIY, en anglais : abréviation de do-it-yourself, fais-le toi-même.

// EN SAVOIR +

En vidéo

Découvrez André Roesch, agriculteur bricoleur, en vidéo sur : https://youtu.be/xLnRUWUawhc

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// ENVIRONNEMENT

Il veut implanter des mini-forêts en ville

Réimplanter un écosystème forestier au milieu de zones urbaines en alliant la participation des habitants et l'instruction des plus jeunes, c'est l'objectif de Mathieu Verspieren, fondateur de l'entreprise BeeForest.

C'est plus fort que lui, Mathieu Verspieren a toujours les mains dans la terre ou sur un arbre. Une passion qu'il souhaite transmettre. C'est ainsi qu'est né BeeForest en février 2020. Le but de cette entreprise : recréer des petits écosystèmes forestiers au beau milieu des villes, en partenariat avec des municipalités ou des copropriétés. L'idée n'est pas de simplement planter des arbres mais bien de mettre en place une parcelle forestière avec toute la biodiversité qu'elle accueille. *« Je plante différentes essences d'arbres locales, adaptées au type de terrain et au climat sur quelques mètres carrés de manière très dense, explique Mathieu Verspieren. L'idée est d'obtenir trois strates : l'arborescence supérieure, inférieure et arbustive, comme dans une vraie forêt en somme »*.

Accélérer l'arrivée de la biodiversité

Mais retrouver la biodiversité d'une forêt demande une cinquantaine d'années, le temps que les feuilles des arbres se décomposent et que les essences hélophytes, qui aiment la lumière, laissent la place aux arbres de hautes tiges. Trop long pour cet entrepreneur. *« Pour accélérer le processus, je crée un humus favorable au développement microbien du sol, précise ce passionné. Avant la plantation, je nourris le sol avec du compost végétal, du fumier et après la plantation, j'épands de la paille »*. Grâce à la grande quantité d'engrais naturel, le sol va se nourrir et ainsi développer toute une diversité floristique et faunistique naturellement. Quant à la suite, l'écosystème va se mettre en place tout seul, en accueillant des oiseaux et autres animaux. Pour bien imaginer ce concept, il faut se rendre à Templemars (59) où il vient d'achever une de ses plantations (lire aussi l'encadré). C'est au beau milieu d'un terrain enherbé fraîchement planté, devant l'école, qu'on retrouve le fondateur de BeeForest près de ses jeunes arbres.
Une petite dizaine d'îlots ont été plantés en février par les habitants, à l'initiative de la commune. *« J'ai à cœur que ces chantiers de plantations soient participatifs, explique Mathieu Verspieren. Je veux transmettre ma passion »*.

Créer du lien entre les habitants

En parallèle du chantier de plantation, il est intervenu dans les classes de l'école pour sensibiliser les enfants aux rôles des forêts. *« Cela passe par des ateliers sur l'arbre, la forêt, énumère-t-il. Nous parlons également de l'environnement, et nous leur proposons des solutions concrètes »*, comme la plantation des arbres. *« Les enfants plantent une forêt près de chez eux, c'est symbolique. Quand on plante un arbre, on s'en souvient toute sa vie. »* Une fois initiés, les enfants invitent leurs parents à participer au chantier collaboratif. *« Le fait que les enfants l'aient déjà fait en classe motive leurs parents »*. Une manière pour Mathieu Verspieren de reconnecter les citadins à la nature tout en créant du lien entre eux.

Des projets subventionnés par la région

Des moments riches en histoires : *« Entre un couple qui vient planter un arbre à leur effigie en laissant un petit mot, une autre personne qui en plante un en souvenir de son papa décédé, celle qui est sceptique et qui finit par en planter une vingtaine et ceux qui viennent voir leur arbre tous les jours, tout cela me démontre que les citadins ont besoin de nature »*. L'impact est d'autant plus grand que l'effort fourni par tous les habitants est visible de chez eux et ce pendant longtemps. Sur les cinq derniers mois, l'entreprise BeeForest a ainsi participé à la plantation de 28 000 arbres dans les Hauts-de-France, dont 11 000 dans des copropriétés et 17 000 dans six communes des agglomérations Lilloise et du Calaisis. D'autres villes semblent intéressées par ce concept pédagogique et social qui améliore la qualité de vie des riverains. D'autant plus que la Région Hauts-de-France subventionne à hauteur de 60 % ces plantations. De bon augure pour ce passionné de nature, qui possède aussi des ruches, qui ne compte pas s'arrêter à la plantation de mini-forêts.

Lucie Debuire

Améliorer le cadre de vie

Avant l'arrivée des arbres en îlots à Templemars, le terrain devant l'école primaire était un peu en friche. *« Nous voulions améliorer le cadre de vie des voisins de cette parcelle, explique Benoît Muguet, adjoint en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'espace public à la ville. Nous avons fait appel à BeeForest car nous voulions retrouver un peu de nature dans cet espace et que les riverains se le réapproprient »*. Outre le fait de planter des arbres qui permettent de donner de l'ombre ou d'ériger une barrière visuelle ou sonore, ce qui a séduit l'élu, c'est l'implantation de tout un écosystème naturel et de faire participer les habitants ainsi que les élèves de la commune.
« À cela s'ajoute une possibilité pour les professeurs de l'école de pratiquer leurs enseignements sur l'environnement et la nature aux portes de leurs classes ».



LD

Benoît Muguet, adjoint en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'espace public à la ville de Templemars, et Mathieu Verspieren, fondateur de BeeForest, ont lancé un chantier participatif de plantation d'arbres en pleine ville.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Tapisserie et vin au Clos de Vougeot (21)

• Jusqu'au 31 août

Le Clos de Vougeot, en Côte-d'Or, près de Nuits-Saint-Georges, accueille l'exposition La Tapisserie et le Vin jusqu'au 31 août. Celle-ci recense de nombreuses tapisseries du XVII et du XX^{e} siècle traitant du sujet du vin. Les broderies représentent des scènes de vendanges mais aussi des décors mythologiques, comme le triomphe de Bacchus. Vous pourrez retrouver cette exposition dans le Grand et Petit Celliers lors de votre visite du château.

Informations disponibles sur le site : www.closdevougeot.fr

NIÈVRE

// Première Fête du flottage

• Les 9, 10 et 11 septembre

Pour la première fois, le festival du flottage est organisé à Clamecy pour découvrir ou redécouvrir l'histoire et les pratiques de ce système.

Renseignements : festival-du-flottage@cchnvy.fr

// Jambon du Morvan

• le 11 septembre

La Confrérie du Jambon du Morvan organise le 11 septembre de 10 heures à 19 heures une journée de rencontre et de dégustation à Arleuf. Ouverte à tous et gratuite, elle sera aussi l'occasion d'accueillir la confrérie du Doré venue du Québec.

Renseignement : contact@jambondumorvan.fr

// Accompagnement

• Jusqu'au 12 septembre

Le concours du T est désormais ouvert. Vous pouvez candidater jusqu'au 12 septembre pour espérer obtenir un accompagnement du T sur 9 mois. Pour rappel, le candidat doit respecter quelques critères comme vouloir s'implanter en Bourgogne ou encore placer l'humain, l'environnement et/ou le territoire au cœur du projet.

Renseignements complémentaires sur la procédure de candidature : https://incubateur-le-t.org/

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

// Nature en livres

• Jusqu'au 30 septembre

L'association Nature en livres propose des balades, des expositions, des lectures ou encore des ateliers autour de l'eau douce et des mammifères au travers de la poésie et des fables. Divers lieux et horaires sont proposés pour les événements organisés dans ce cadre.

Retrouver le programme complet sur : https://natureenlivres.fr/menu-agenda/dans-les-villages/ ou https://www.facebook.com/groups/431001982217200

// Concours

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

YONNE

// Fête de l'agriculture

• Samedi 27 et dimanche 28 août

Le samedi, de 14 heures à 19 heures et le dimanche de 10 heures à 19 heures, à la plaine de Briant, à Fontaines (89 130). Une cinquantaine d'exposants seront présents et de nombreuses animations seront proposées : démonstrations de moiss'bat cross, exposition de matériels agricoles, marché du terroir, mini ferme, baptême d'hélicoptère, démonstrations de sculptures sur bois, démonstrations de chiens de troupeaux, structures gonflables, labyrinthe de maïs, courses de tracteurs à pédales ou encore des tours à poney.

Plus d'informations sur la page Facebook des Jeunes agriculteurs 89 et sur celle des JA Toucy (le canton organisateur de l'événement).

// COMMUNICATION

21 Le théâtre pour se comprendre

Sixtine Mony, fille d'agriculteurs en Côte-d'Or, porte la voix du monde paysan par le biais de représentations théâtrales. Les attaques du loup l'année dernière sur la ferme familiale ont été un véritable déclic pour cette jeune femme de 21 ans.

Dans la famille Mony, à Francheville, nous trouvons le père, Hubert, président du syndicat d'élevage ovin (du moins, jusqu'à l'automne). Il y a ensuite la mère, Lys, présidente de l'École en Herbe, le réseau des fermes pédagogiques de Côte-d'Or. Il y a aussi leurs trois enfants qui répondent aux prénoms d'Éloi, un berger itinérant, Léandre, un lycéen, et Sixtine, une jeune femme de 21 ans qui vient de terminer ses études à Beaune Viti Agro Campus. Cette titulaire d'un BTSA viticulture-œnologie travaille depuis peu dans un vignoble dans l'Aube. Sa passion pour le théâtre fait d'elle une personne bi-active : des études en arts dramatiques au Conservatoire de Dijon l'ont incitée à créer sa propre compagnie avec Elsa Ballenghien, l'une de ses amies : *« J'ai toujours aimé le théâtre. Peut-être que celui-ci, indirectement, m'a permis de me faire entendre, de me faire tout simplement une place au milieu de mes deux frères, quand nous étions tout petits ! »*.



Photo Thai-Binh Phan-van

Sixtine Mony a monté sa propre compagnie de théâtre et propose des spectacles à tout type d'organisation, y compris en agriculture.

Un fait marquant

Au début de l'année 2021, les attaques de loups se multiplient en Côte-d'Or. Les brebis de la famille Mony sont elles-mêmes touchées. Le malaise est encore palpable aujourd'hui : *« en journée, je côtoyais des personnes en milieu urbain qui se disaient très heureuses de ce retour du loup. En rentrant à la maison, le soir, je voyais ma famille totalement désemparée par cette problématique. Cette incompréhension, cette déconnexion, ce clivage entre ces deux mondes ont été et sont encore très difficiles à vivre… C'est comme si les éleveurs étaient devenus de grands méchants, comme ça, du jour au lendemain et sans raison. La réalité est bien sûre tout autre, ils ne demandent que de l'aide et de la reconnaissance pour leur travail… En évoluant avec des personnes non-issues du milieu agricole, j'ai vite eu le sentiment et même la certitude qu'un énorme fossé nous sépare »*. Sixtine Mony a alors décidé d'axer ses représentations théâtrales sur le thème de l'agriculture : *« il fallait faire quelque chose pour que les gens se comprennent et échangent entre eux… Parler d'agriculture dans mes représentations : je le faisais déjà un peu, avec la viticulture notamment. Mais tout s'est accéléré avec ces attaques de loups. Le monde agricole traîne des lacunes en termes de communication depuis un petit moment : à mon niveau, j'ai eu envie d'utiliser le théâtre pour porter la voix du monde paysan. Celui-ci commence à se faire une toute petite place au cinéma, mais il est encore totalement absent dans les représentations théâtrales. C'était l'occasion d'y remédier »*.

La *« Compagnie Désorientée »* a été créée il y a seulement quelques semaines, en juillet dernier. *« L'idée est de proposer du contenu pour le grand public, mais aussi pour les agriculteurs, pour que les deux mondes communiquent enfin. Sur le loup, un jour bien sûr, mais sans oublier toutes les autres problématiques du monde agricole »*, confie Sixtine Mony.

Des temps d'échanges

Des interventions en milieu scolaire sont notamment proposées. La jeune Côte-d'orienne imagine collaborer avec tout type d'organismes. L'agriculture est également visée, avec en ligne de mire la MSA et les Chambres d'agriculture, pour créer des temps d'échanges avec des exploitants et pouvoir porter leurs voix : *« je pense que le théâtre pourrait aussi être un outil pour eux, afin de prendre du recul sur leurs situations à la manière du théâtre forum. L'objectif ne serait pas de créer de l'animation « culture-agriculture » mais bien de créer des spectacles de qualité, pour amener le grand public à réfléchir à la nécessité de rendre l'agriculture primordiale dans notre société, afin de trouver ensemble des solutions pour nourrir toute la population en respectant nos corps et notre planète. Nos interventions ne peuvent durer que quelques minutes à la fin d'une assemblée, par exemple. Nous nous adaptons à toute demande »*.

AG

Contact : ciedesorientee@gmail.coM



Photo Thai-Binh Phan-van

Une inspiration de Gabriel

Pour ses diverses représentations, Sixtine Mony envisage de travailler à partir de différentes écritures, notamment celles de Gabriel, son grand-père : *« En 2013, il a eu plusieurs soucis de santé, ou devrais-je dire, plusieurs marques de vieillesse. Il a ressenti le besoin d'écrire, chaque matin, pendant un an, il a traité différents sujets, toujours en les rattachant à son vécu et à la vie rurale. Ce qui est intéressant pour moi dans ce texte, c'est que Gabriel, dit Gaby, s'exprime comme s'il parlait, cela m'a donc donné envie de le mettre en voix. Gaby décrit souvent son quotidien, le met en lien avec les travaux agricoles de la saison et s'exprime sur l'évolution du travail de la terre. La génération de mon grand-père est certainement celle qui a vécu le plus de changements. Il a commencé sa carrière en travaillant avec les chevaux et voit désormais les robots autonomes travailler les champs »*. Le spectacle nommé *« Les Vilains »* a été proposé à Dijon en début d'été avec un succès certain. Sixtine Mony ne compte pas s'arrêter en si bon chemin : *« je souhaite défendre le monde paysan au théâtre. Toutefois, ce premier projet de théâtre paysan ne propose pas clairement de revendication. J'aime l'idée de ne pas prendre position, que l'on observe simplement. Nous partageons le point de vue d'un paysan pendant 15 minutes. Ce point de vue nous porte à réfléchir sur l'évolution du monde agricole et ses conséquences. Pour moi, le seul fait de voir sur scène des agriculteurs, c'est déjà proposer, mêler deux univers, pour ouvrir un nouveau regard sur le monde. Mettre les paysans à l'honneur en constatant, c'est déjà s'engager à les représenter, comme ils sont, simplement. Je vois ce projet comme une ébauche de ma future proposition artistique »*.